



REVUE DE PRESSE UE-HAÏTI

Avril à juin 2018

CLICKEZ sur les liens pour accéder aux articles

Le National – Publié le 30 juin 2018

UE: 2,3 milliards en appui budgétaire

L'Union européenne (UE) débourse 2,3 milliards de gourdes, soit 30 millions d'euros, en faveur du Trésor pour appuyer la réforme de l'État. Ce montant, d'après un communiqué de l'UE, s'inscrit dans le cadre du programme d'appui budgétaire à la consolidation de l'État (SBC-II) qui permettra au gouvernement haïtien de réaliser une série de réformes nécessaires pouvant l'aider dans la stabilisation des finances publiques et dans l'amélioration de leur gestion.

À travers son deuxième programme d'appui budgétaire à la consolidation de l'État qui couvre la période 2018-2021, l'Union européenne soutient activement et accompagne Haïti dans son programme de réformes économiques, de modernisation et de dynamisation du fonctionnement de l'État afin qu'il puisse fournir des services de base à toute la population, bénéficiaire ultime du programme.

Dans ce contexte et au regard de la performance positive du gouvernement haïtien, un premier versement sur le compte du Trésor d'Haïti de 30 millions d'euros, soit 2,3 milliards de gourdes, a été accordé par l'Union européenne, lit-on dans un communiqué de presse. Ce versement sera effectif à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle EU-CELAC qui aura lieu à Bruxelles les 16 et 17 juillet de cette année.

Dans ses dires, l'ambassadeur de l'Union européenne en Haïti, Vincent Dégert a expliqué que ce décaissement vient suite à la signature de la Convention entre l'UE et l'État haïtien. « Comme nous nous y sommes engagés lors de la signature de la Convention en mars dernier, nous sommes très heureux de pouvoir verser cette première tranche d'appui budgétaire significative à l'État haïtien. Ce premier décaissement vient appuyer les efforts du Gouvernement dans la réalisation d'une série de réformes nécessaires pour stabiliser les finances publiques et améliorer leur gestion », a déclaré M. Dégert.

Le programme d'appui budgétaire à la consolidation de l'État constitue un élément central de la coopération entre l'UE et Haïti. Il est fondé sur l'alignement de l'Union européenne sur les politiques nationales ainsi que sur l'appropriation, par le pays, des moyens pour mettre en œuvre sa propre stratégie de développement et en mesurer les effets.

Toujours selon l'ambassadeur de l'UE en Haïti, le décaissement s'inscrit dans le cadre d'un dialogue politique continu et salue la détermination des autorités à s'engager dans une trajectoire macroéconomique stable qui crée les conditions d'une croissance économique plus vigoureuse et en faveur de la population haïtienne.

L'agenda global des réformes de l'État soutenu par l'Union européenne comprend la stabilisation du cadre macroéconomique et la poursuite de la réforme du système de gestion des finances publiques, y inclut l'amélioration de la transparence et du contrôle du budget. S'y ajoutent aussi des actions concrètes pour accroître l'efficacité de l'administration publique, fournir une éducation de meilleure qualité et renforcer les moyens et capacités de la protection civile.

Ce deuxième programme d'appui budgétaire à la consolidation de l'État (SBC-II) prévoit une enveloppe de 120 millions d'euros (9,3 milliards de gourdes) sur une période de trois ans. Le programme s'inscrit dans la continuité et la consolidation du programme précédent d'appui budgétaire qui s'est terminé cette année. Le SBC-II vise la mise en œuvre de réformes institutionnelles et économiques profondes mesurées à partir d'indicateurs fixés d'un commun accord avec les autorités haïtiennes sur les politiques douanière et fiscale, la capacité de mesures statistiques des politiques, la lutte contre la corruption, la performance des administrations et leur organisation, entre autres...

<http://www.lenational.org/ue-23-milliards-en-appui-budgetaire/>

Le Nouvelliste - Publié le 30 juin 2018

Les remous de l'actualité des samedi 30 juin et dimanche 1er juillet 2018

L'Union européenne débourse 2,3 milliards de gourdes en faveur du Trésor pour appuyer la réforme de l'État

À travers son deuxième programme d'appui budgétaire à la consolidation de l'État qui couvre la période 2018-2021, l'Union européenne soutient activement et accompagne Haïti dans son programme de réformes économiques, de modernisation et de dynamisation du fonctionnement de l'État, afin qu'il puisse fournir des services de base à toute la population, bénéficiaire ultime du programme. Dans ce contexte, et au regard de la performance positive du gouvernement haïtien, un premier versement sur le compte du Trésor d'Haïti de 30 millions d'euros, soit 2,3 milliards de gourdes, a été effectué par l'Union européenne. Ce versement sera effectif à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle EU-CELAC, qui aura lieu à Bruxelles les 16 et 17 juillet 2018.

<http://lenouvelliste.com/article/189539/les-remous-de-lactualite-des-samedi-30-juin-et-dimanche-1er-juillet-2018>

Haiti libre - Publié le 30 juin 2018

2,3 milliards de Gourdes d'appui budgétaire de l'Union européenne



À travers son deuxième programme d'appui budgétaire à la consolidation de l'État (2018-2021), l'Union européenne soutient et accompagne Haïti dans son programme de réformes économiques, de modernisation et de dynamisation du fonctionnement de l'État. Dans ce contexte un premier versement sur le compte du Trésor d'Haïti de 30 millions d'euros, soit 2,3 milliards de Gourdes, a été approuvé aujourd'hui par l'Union européenne. Ce versement sera

effectif lors de la prochaine réunion ministérielle EU-CELAC, qui aura lieu à Bruxelles les 16 et 17 juillet prochain.

« Comme nous nous y sommes engagés lors de la signature de la Convention en mars dernier, nous sommes très heureux de pouvoir verser cette première tranche d'appui budgétaire à l'Etat haïtien. Ce premier décaissement vient appuyer les efforts du gouvernement dans la réalisation d'une série de réformes nécessaires pour stabiliser les finances publiques et améliorer leur gestion » a déclaré **l'Ambassadeur de l'Union européenne, Vincent Degert.**

L'agenda global des réformes de l'État soutenu par **l'Union Européenne** comprend la stabilisation du cadre macroéconomique et la poursuite de la réforme du système de gestion des finances publiques, y inclus l'amélioration de la transparence et du contrôle du budget. S'y ajoutent aussi des actions concrètes pour accroître l'efficacité de l'administration publique, fournir une éducation de meilleure qualité et renforcer les moyens et capacités de la protection civile.

Rappelons que ce deuxième programme d'appui budgétaire (SBC-II) prévoit une enveloppe totale de 120 millions d'euros (9,3 milliards de Gourdes) sur une période de 3 ans. Le programme s'inscrit dans la continuité et la consolidation du programme précédent d'appui budgétaire qui s'est terminé cette année. Le SBC-II vise la mise en œuvre de réformes institutionnelles et économiques profondes mesurées à partir d'indicateurs fixés d'un commun accord avec les autorités haïtiennes sur les politiques douanière et fiscale, la capacité de mesures statistiques des politiques, la lutte contre la corruption, la performance des administrations et leur organisation, entre autres.

<http://www.haitilibre.com/article-24816-haiti-economie-2-3-milliards-de-gourdes-d-appui-budgetaire-de-l-union-europeenne.html>

Radio RFM – Publié le 30 juin 2018

Les grands titres

L'Union Européenne annonce un appui budgétaire de 30 millions d'euros soit 2,3 milliards de gourdes destiné à la consolidation de l'Etat pour la période 2018-2021. À noter que ce versement de 30 millions d'euros sera effectif lors de la prochaine réunion ministérielle EU-CELAC des 16 et 17 juillet à Bruxelles.

Radio Pacific – Publié le 30 juin 2018

UE - Programme d'appui budgétaire

Dans le cadre de son deuxième programme d'appui budgétaire à la consolidation de l'Etat qui couvre la période 2018-2021, l'Union européenne accorde au gouvernement haïtien une enveloppe de 30 millions d'euros, soit 2,3 milliards de gourdes.

L'UE dit soutenir activement Haïti et accompagne Haïti dans son programme de réformes économiques et de modernisation afin de fournir des services de base à toute la population.

Cet organisme a indiqué qu'au regard de la performance positive du gouvernement haïtien, ce versement sera effectif à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle EU-CELAC, qui aura lieu à Bruxelles les 16 et 17 juillet prochain.

Le Nouvelliste – Publié le 27 juin 2018

Le MDE, la FAO, et l'UE maintiennent leurs efforts dans la lutte contre la désertification et la sécheresse en Haïti

C'est autour du thème : « La terre a de la valeur. Investissez-y », que la Journée Mondiale de de lutte contre la désertification et la sècheresse a été célébrée 17 juin 2018 cette année dans le monde. En Haïti, le Ministère de l'Environnement (MDE), et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) en Haïti ont organisé des activités commémoratives dans la Commune de Jérémie, Département de la Grand'Anse.

La première partie de cette journée s'est déroulée au Complexe Administratif de Jérémie où des autorités locales, des dizaines de jeunes écoliers, élèves et membres d'Organisations Communautaires se sont joints au MDE ainsi qu'à la FAO pour afficher leur volonté de conjuguer leurs efforts afin de lutter contre la désertification et la sécheresse dans le pays.

Diminution de 60 pour cent des systèmes agroforestiers dans la Grand'Anse.

La Directrice Générale du MDE, Madame Nicole Yolette Altidor, prenant la parole lors de cet évènement, tire la sonnette d'alarme. « Le processus de désertification est bel et bien en cours en Haïti » a-t-elle rappelé. Pour sa part, le Représentant de la FAO en Haïti, Monsieur Nathanael Hishamunda, dans son discours de circonstance, a fait remarquer que «c'est un fléau qui ronge ce pays».

Les techniciens de la FAO, Roger Fankap et Gabriel Petit-Homme, qui ont présenté les résultats de l'étude cartographique de l'occupation des sols conduite par la FAO dans huit (8) communes de la Grand-Anse en 2015, ont montré une forte diminution des systèmes agroforestiers denses de l'ordre de 60 pour cent en moyenne dans un intervalle de 17 ans, entre 1998 et 2015. Les communes d'Anse d'Hainault (85.1 pour cent), de Bonbon (68.8 pour cent), de Moron (68.4 pour cent) sont les plus affectées et celle de Jérémie (38,9 pour cent) la moins touchée. L'érosion hydrique est identifiée comme la principale cause directe de cette dégradation des terres.

«Dans les zones rurales, souffrant de la dégradation intensive des bassins versants, les terres ne parviennent plus à fournir les opportunités économiques et alimentaires escomptés. Ce qui débouche sur l'exploitation abusive des terres par des chômeurs désabusés, l'abandon des filières agricoles et la migration massive» a indiqué la Directrice Générale du Ministère de l'Environnement.

En guise de réponse, les experts recommandent qu'un plan de conservation des sols et des eaux contrôlant les torrents, les ravines et rivières causant des dégâts en période de crues, soit minutieusement élaboré et mis en œuvre. Un tel plan aurait le mérite de donner les moyens de préserver la terre, cette précieuse ressource, comme l'a rappelé M. Nathanael Hishamunda, dont la valeur se mesure bien au-delà du monétaire. «La terre nous fait manger, nous fait boire, nous fait habiller, nous fait respirer, et bref, nous fait vivre» a-t-il déclaré.

Sensibiliser l'opinion publique

« L'un des buts de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), adoptée le 17 juin 1994 et intégrant 193 pays, est de sensibiliser l'opinion publique aux phénomènes de la désertification et de la sécheresse qui frappent impitoyablement une grande partie de notre planète » a rappelé Monsieur Nathanael Hishamunda dans son allocution de circonstance.

Madame Nicole Altidor a insisté sur la nécessité de sensibiliser les citoyens du pays tout entier et de la Grand'Anse en particulier, sur les risques de la désertisation sur le plan économique et

environnemental. Comme pour initier cette sensibilisation voulue par la Directrice Générale du MDE, un notable de la zone a interprété une chanson, des jeunes de la ville ont joué une pièce de théâtre et un groupe folklorique local a présenté un spectacle de danse, allant dans le même sens.

Au son de la musique de fanfare, la Directrice Générale du MDE et le Représentant de la FAO, aux côtés des écoliers, des groupements d'associations ainsi que d'autres participants à cette journée de commémoration ont effectué une marche de sensibilisation à la protection de l'environnement, Voulant prêcher par l'exemple, Madame Nicole Yvette Altidor, Monsieur Nathanael Hishamunda, ainsi qu'une fillette de la localité, ont conclu la marche par la mise en terre symbolique de plantules. Ce geste a été imité par beaucoup d'habitants, dont des écoliers de la zone.

Action Contre la Désertification: un projet pilote modèle

Un projet « Action contre la désertification dans la Grand'Anse », financé par l'Union Européenne (avec un co-financement du Département Britannique pour le Développement International (DFID) et de la Coopération Belge pour le Développement, et piloté par le Ministère de l'Environnement, avec l'assistance technique de la FAO, opère dans les communes des Abricots, de Bonbon, de Dame-Marie, de Jérémie et de Moron, du Département de la Grand'Anse où a été commémorée cette journée de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse.

En effet, « la désertification et la sècheresse font partie des phénomènes extrêmes qui menacent de plus en plus le développement durable, et dont les conséquences sont aggravées par le changement climatique. Pour combattre ces fléaux, il est essentiel de mener des actions en faveur de la conservation de nos ressources forestières, du sol et des bassins versants, l'ensemble formant un système à l'équilibre fragile, dont dépend la survie à la fois des espèces et celle de populations » a affirmé l'Ambassadeur de l'Union européenne en Haïti, Monsieur Vincent Degert.

Madame Altidor veut capitaliser sur les premiers résultats du projet ACD afin de les répliquer dans la mesure du possible dans d'autres zones chaudes de désertification du pays. Elle en profite pour réitérer l'appel à l'engagement de tous et toutes en vue de sensibiliser et conscientiser la population sur la prise en charge de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Cet appel va dans le sens de l'initiative de l'association des maires de la Grand-Anse, qui a pris la décision de mettre fin à la production de charbon de bois et de sa vente aux autres départements, afin de réduire la pression sur les arbres.

<http://lenouvelliste.com/article/189349/le-mde-la-fao-et-lue-maintiennent-leurs-efforts-dans-la-lutte-contre-la-desertification-et-la-secheresse-en-haiti>

Youtube - Publié le 24 juin 2018

Lancement Politique Nationale des Laboratoires d'Haiti

<https://www.youtube.com/watch?v=gV8L9gkZ4IQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=yllX1RqNFMM&feature=youtu.be>

<https://www.youtube.com/watch?v=DWutelou79o>

Publié le 24 juin 2018

Haití implementa políticas para mejorar servicio de salud

El Ministerio de Salud Pública y Población (MSPP) implementa hoy la primera política nacional de laboratorios de Haití, que pondrá en marcha estrategias para superar las deficiencias del sistema sanitario.

La política tiene entre sus objetivos establecer un sistema de laboratorios que pueda hacer realidad el proceso de acceso universal a los servicios de salud con calidad, adaptados a las necesidades de la población.

De acuerdo con la responsable de cartera, Marie Gréta Roy Clément, este enfoque pretende contribuir al diagnóstico de enfermedades, control de pacientes, prevención y vigilancia de enfermedades, manejo de epidemias, así como la investigación en salud para mejorar el estado de salud de los ciudadanos.

Asimismo, apuntó que la estrategia requiere del trabajo conjunto de los ministerios de Medio Ambiente y Comercio para lograr su completa implementación.

Los lineamientos de esta política giran en torno a 10 ejes principales y serán establecidos a través de planes estratégicos y de acción dirigidos por el Laboratorio Nacional de Salud Pública, bajo la autoridad del MSPP.

La ministra de Salud subrayó que el proyecto fortalecerá el vínculo entre la realidad en el terreno y las decisiones de salud pública, y añadió que desarrollar el sector del laboratorio es una garantía de resiliencia del sistema de salud.

Roy Clément también agradeció el financiamiento de un millón 800 mil dólares proporcionados por la **Unión Europea** y la Fundación Mérioux, así como la colaboración del Instituto Africano de Salud Pública de Burkina Faso.

El primer laboratorio de bacteriología de Haití data de 1905 y fue creado por el doctor León Audain. La especialidad ha tenido un papel destacado en la detección temprana de ciertas epidemias como el cólera, chikungunya, zika y la gripe H1N1.

Según Jacques Boncy, director del Laboratorio Nacional de Salud Pública, la nueva política representa el marco alrededor del cual el sistema de laboratorio puede desarrollarse progresivamente a través de ejes claramente identificados.

De igual manera reiteró que su implementación permitirá al MSPP organizar una respuesta adecuada a las problemáticas de salud en el país.

<http://www.prensa-latina.cu/index.php?o=rn&id=189971&SEO=haiti-implementa-politicas-para-mejorar-servicio-de-salud>

"Politique Nationale des Laboratoires d'Haiti", présentation officielle de ce document

M. Aniceto Rodriguez Ruiz, représentant de l'Union Européenne, un autre partenaire du projet, croit qu'Haiti a payé un lourd tribut face aux maladies infectieuses et non infectieuses. Dans ce contexte, un programme contribuant à améliorer la santé de la population par l'analyse et les conseils stratégiques en matière de politique de laboratoires revêt d'une importance capitale. Il réaffirme la volonté de son organisation à supporter les actions du MSPP dans le cadre de la lutte pour améliorer la situation sanitaire du pays.



<https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Politique%20Nationale%20des%20Laboratoires%20d%E2%80%99Ha%C3%Afti%20%20LNSP.pdf>

Haiti libre – Publié le 24 juin 2018

Première politique nationale pour le secteur biomédical

Cette semaine à l'hôtel Karibe, Marie Gréta Roy Clément la Ministre de la Santé Publique a lancé la toute première Politique nationale des laboratoires médicaux d'Haiti, résultat du travail d'une équipe multidisciplinaire d'experts, d'organisations philanthropiques et universitaires évoluant tant en Haïti qu'à l'étranger, cofinancé à hauteur de 1,8 millions d'Euros par **l'Union Européenne** et la Fondation Mérieux.

Cette Politique nationale vise entre autres à contribuer au diagnostic des maladies, à la prévention de la maladie, au suivi des patients, à la gestion des épidémies, à la recherche et à la surveillance des maladies afin de disposer d'un réseau de laboratoire performant pour fournir à tous des services de qualité pour l'amélioration de l'état de santé de la population.

Dans son intervention la Ministre Clément a déclaré «La politique nationale des laboratoires est l'ensemble de stratégie visant l'amélioration des soins de santé» citant entre autres «le renforcement des entités responsables, la mise en place et le suivi du système de laboratoire, la mise en place de textes réglementaires des laboratoires, l'exercice de la profession et la sécurisation d'approvisionnement.»

Le Dr Lauré Adrien, Directeur Général du Ministère a affirmé de son côté, qu'un pays souverain doit pouvoir contrôler ses informations sanitaires soulignant «Notre performance ne sera pas seulement évaluée par rapport au document rédigé, mais par rapport à notre capacité à mettre en œuvre et à faire appliquer cette politique.»

Le Dr Jacques Boncy, Directeur du Laboratoire National de Santé Publique a rappelé le rôle du laboratoire dans la détection de certaines épidémies en Haïti comme le choléra, le chikungunya, le Zika et la grippe H1N1, permettant au Ministère d'apporter une réponse pertinente ajoutant que ce «[...] document de politique nationale des laboratoires est un outil indispensable à l'émergence d'un futur à la fois crédible et attractif pour le secteur biomédical en Haïti.»

<http://www.haitilibre.com/article-24764-haiti-sante-premiere-politique-nationale-pour-le-secteur-biomedical.html>

Loop Haiti – Publié le 24 juin 2018

Politique nationale des laboratoires, une grande première pour Haïti

Dans sa quête de mettre en place des stratégies adéquates pour pallier les manquements flagrants dans le système sanitaire haïtien, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a présenté la première politique nationale des laboratoires d'Haïti cette semaine.

Au fait, ce document regorge, pour ainsi dire, d'un ensemble de «stratégies» capable d'aider le gouvernement haïtien à offrir un service de qualité adapté aux besoins de la population. Marie Gréta Roy Clément, ministre de la Santé Publique, a fait comprendre que le but de cette politique est, entre autres, de mettre en place un système de laboratoire pouvant rendre effectif le procès d'accès universel à des services de santé de qualité a tous en Haïti.

En ce sens, le MSPP compte «contribuer au diagnostic des maladies, au suivi des patients, à la prévention de la maladie, à la gestion des épidémies, à la recherche en matière de santé et de surveillance des maladies pour l'amélioration de l'état de santé de la population».

Cette démarche requiert également les apports des ministères de l'Environnement et du Commerce dans le cadre de son implémentation. Aussi, ce document est sorti grâce au financement estimé à 1,8 millions d'Euros de l'Union européenne et de la fondation Mérieux, selon les détails fournis par la titulaire du MSPP.

Elle a mentionné, en outre, la participation de l'Institut africain de santé publique du Burkina Faso qui a apporté sa touche dans l'élaboration du document en question.

<http://www.loophaiti.com/content/politique-nationale-des-laboratoires-une-grande-premiere-pour-haiti>

OFEN News – Publié le 22 juin 2018

Lancement de la toute première Politique Nationale des Laboratoires d'Haïti

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a procédé, ce 19 juin à l'Hôtel Karibe Convention Center à Pétion-Ville, au lancement officiel de la Politique Nationale des Laboratoires d'Haïti. La publication de cette politique est grand pas dans le domaine de la santé en Haïti.

Cofinancé par l'Union Européenne et la Fondation Mérieux à travers le projet SPHaitiLAB, cette politique a pour mission de contribuer au diagnostic des maladies, au suivi des patients, à la prévention des maladies, à la gestion des épidémies pour l'amélioration de l'état de santé de la population. Conscient de l'importance du diagnostic biologique, le MSPP souhaite, par le biais de cette politique, favoriser un développement harmonieux du secteur des laboratoires médicaux. A cet effet, la mise en place de cette nouvelle politique témoigne de l'engagement de l'Etat Haïtien à assurer aux citoyens les moyens appropriés pour permettre la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé.

Le guide qui renferme la Politique Nationale des Laboratoires est un document qui regroupe quatre (4) chapitres, une dizaine de sections et dix (10) axes stratégiques qui seront implantés à travers des plans qui seront pilotés par le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) sous l'autorité de la Haute Instance du MSPP.

«Par le renforcement du secteur de laboratoire en Haïti, le MSPP vise à renouveler son engagement et à mettre à disposition de la population le paquet essentiel de services à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.» a fait savoir la Ministre Marie Gréta Roy Clément.

Pour identifier une maladie quelconque et savoir comment la traiter, il faut un diagnostic biologique fiable. Pour ce faire, il faut que les soins nécessaires soient accessibles. Selon les valeurs et principes de la Politique Nationale des Laboratoires, les services sont disponibles et accessibles à travers tout le pays selon les besoins, les services fonctionnent de manière à satisfaire les besoins des clients et le plus important, le système offre des prestations de qualité à tous sans distinction aucune donc il y aura équité et égalité entre les genres.

Notons que la Politique Nationale des Laboratoires est le fruit d'un processus participatif initié et conduit par le MSPP, via la Direction d'Epidémiologie, de Laboratoire et de Recherche (DELR) et le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP).

<http://www.dofen.news/article/249>

Le Nouvelliste – Publié le 20 juin 2018

Régulation des laboratoires : Haïti détient sa première politique publique

Le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) a lancé mardi à Pétion-Ville la politique nationale des laboratoires d'Haïti. Cette politique vise à réorganiser un secteur qui reste longtemps désorganisé mais aussi caractérisé par un manque d'investissement chronique.

« Ce document contribuera au développement harmonieux du secteur diagnostic et sera servi de cadre de référence », a tout de go expliqué la ministre de la Santé, le Dr Marie Gréta Roy Clément dans son intervention.

La politique nationale des laboratoires est l'ensemble de stratégie visant l'amélioration des soins de santé de qualité. «Parmi lesquelles : le renforcement des entités responsables de la mise en place et du suivi du système de laboratoire, la mise en place de textes réglementaires pour mieux réguler l'ouverture et le fonctionnement des laboratoires, l'exercice de la profession et la sécurisation du circuit d'approvisionnement », a ajouté la titulaire du MSPP avant d'expliquer que la politique nationale des laboratoires mettent en évidence les domaines qui nécessitent d'être renforcés.

L'histoire du laboratoire dans le pays remonte à 1905. En 2018, ce secteur est toujours, malgré des efforts, caractérisé par un manque d'investissement chronique, une évolution en dents de scie et un

certain niveau de désorganisation. Dans son intervention, le directeur du Laboratoire national de santé publique, le Dr Jacques Boncy, a fait ressortir l'importance des laboratoires dans la médecine moderne.

Abondant dans le même sens, le directeur de l'Épidémiologie de laboratoire et de recherche (DELR), le Dr Patrick Dely, a fait savoir que le diagnostic était une étape incontournable pour garantir des soins adaptés et efficaces aux patients. Les données précisées et générées par le laboratoire permettent de développer une veille sanitaire. La surveillance de laboratoire peut donner l'alerte lors des phénomènes anormaux comme l'augmentation des cas d'une pathologie, la détection de nouvelle maladie émergente...

« Un document de politique nationale des laboratoires est un outil indispensable à l'émergence d'un futur à la fois crédible et attractif pour le secteur biomédical en Haïti », a avancé le directeur du Laboratoire national.

« Un pays qui se dit souverain devrait pouvoir contrôler ses informations sanitaires », a estimé, pour sa part, le directeur général du MSPP, le Dr Lauré Adrien. Comme une mise en garde, le DG du MSPP a déclaré que : « Notre performance ne sera pas seulement évaluée à la lumière de nombreux documents de politique nationale ou de plans bien rédigés mais avant tout et surtout à travers notre capacité à mettre en œuvre et à faire respecter ses politiques, ses règlements et ses plans. »

« Je vous exhorte tous à mettre tout en œuvre pour que cette activité de ce matin ne soit pas inscrite dans les annales du ministère comme un lancement de plus mais comme le vrai point de départ pour le renouveau de notre système », a-t-il recommandé.

L'élaboration de la politique nationale des laboratoires d'Haïti a été initiée dans le cadre du projet structurant SP HAÏTI LAB. Cette réalisation a pu être concrétisée par le travail d'une équipe multidisciplinaire d'individus, d'experts, d'organisations philanthropiques et universitaires évoluant en Haïti qu'à l'étranger.

Cofinancé à hauteur de 1,8 million d'euros par l'Union européenne et par la Fondation Mérieux, ce projet poursuit l'objectif de renforcer la capacité de prise de décisions stratégiques du MSPP et le développement du système de laboratoire en Haïti sur l'évaluation de laboratoires en Haïti pour permettre l'amélioration de la santé de la population.

En effet, cette politique nationale aspire à contribuer au diagnostic des maladies, au suivi des patients, à la prévention de la maladie, à la gestion des épidémies, à la recherche médicale et la surveillance des maladies pour l'amélioration de l'état de santé de la population.

<http://www.lenouvelliste.com/article/189059/regulation-des-laboratoires-haiti-detient-sa-premiere-politique-publique>

Alter presse - Publié le 20 juin 2018

Lancement officiel de la politique nationale des laboratoires d'Haïti

Le Ministère de la santé publique et de la population (Mssp) a procédé, le mardi 19 juin 2018, à Port-au-Prince, au lancement officiel de la politique nationale des laboratoires d'Haïti.

La politique des laboratoires d'Haïti consiste en un ensemble de dispositifs favorisant la recherche pour l'amélioration des soins de santé, fait savoir la titulaire du Mssp, Dre. Marie Greta Roy Clément, lors du lancement auquel a assisté l'agence en ligne AlterPresse.

« Développer le secteur des laboratoires est synonyme de gage de résilience du système de santé », souligne-t-elle.

Par le renforcement dudit secteur, le Mspp entend renouveler son engagement et mettre à disposition de la population le Paquet essentiel de services (Pes) à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, assurent les autorités sanitaires.

Comment peut-on être fier de parler de souveraineté si l'on n'a pas la maîtrise même des informations sanitaires ?, se demande le directeur du Mspp, le Dr. Lauré Adrien.

Il se dit conscient des défis qui s'imposent à tous les partenaires, impliqués dans la chaîne sanitaire.

Un document cadre de la politique des laboratoires d'Haïti structure et régleme le système de laboratoires dans le pays, souligne le directeur du Laboratoire national de santé publique, Dr. Jacques Boncy, mettant en exergue l'importance des laboratoires dans la médecine moderne.

Selon ce document, ce système est très peu réglemé en Haïti.

Les allocations budgétaires ne sont pas faites spécifiquement pour le laboratoire, qui ne peut donc fonctionner qu'en utilisant les ressources allouées aux programmes qu'il appuie.

Le pays ne dispose pas suffisamment, non plus, de ressources humaines adéquates et compétentes pour répondre aux besoins en matière de laboratoire.

Co-financée par l'Union européenne (Ue) en Haïti et la fondation Mérieux, la politique nationale des laboratoires d'Haïti ambitionne de contribuer au diagnostic des maladies, au suivi des patientes et patients, à la prévention de la maladie, à la gestion des épidémies, à la recherche médicale et la surveillance des maladies pour l'amélioration de l'état de santé de la population.

Elle vise aussi à renforcer le dispositif légal et réglementaire du domaine des laboratoires et à mettre en place des mécanismes, tels que les supervisions, les évaluations, les audits, les contrôles et les inspections, afin d'assurer le respect des règlements en vigueur.

http://www.alterpresse.org/spip.php?article23221#.Wzy_qv-WyUL

Le National – Publié le 19 juin 2018

MSPP: lancement officiel de la Politique nationale des laboratoires d'Haïti

Le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) a lancé officiellement, le mardi 19 juin 2018, à l'hôtel Karibe convention center, la Politique nationale des laboratoires d'Haïti. Cette politique définit l'ensemble des stratégies retenues par le Gouvernement haïtien pour améliorer les services des laboratoires médicaux du pays.

La mission de cette politique nationale des laboratoires dans le pays, suivant le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), est de contribuer au diagnostic des maladies, au suivi des patients, à la prévention de la maladie, à la gestion des épidémies, à la recherche en matière de santé et de surveillance des maladies pour l'amélioration de l'état de santé de la population. À travers cette première politique nationale des laboratoires dans le pays, le MSPP veut disposer d'un système de laboratoire performant pour fournir à tous un accès universel à des services de santé de qualité.

Les directives de cette politique sont réparties autour de 10 axes principaux. Elles seront mises en place à travers des plans stratégiques déclinés en plans d'action et pilotés par le Laboratoire national de santé publique (LNSP), sous l'autorité du MSPP. Étant donné le caractère multisectoriel et pluridisciplinaire du domaine de l'analyse de biologie médicale, d'autres ministères comme celui de

l'Environnement et du Commerce et de l'Industrie seront impliqués dans la mise en œuvre de cette politique.



Selon la titulaire du MSPP, Dr Marie Gréta Roy Clément, ce document, présentant la première politique nationale des laboratoires, est le fruit du partenariat et d'une grande collaboration du MSPP avec ses partenaires techniques et financiers pour dégager les stratégies principales, nécessaires au développement de ce secteur dans le pays. Ce travail, d'après Dr Clément, a été initié dans le cadre du projet structurant SP HAÏTI LAB et cofinancé par l'Union européenne et la fondation Mérieux. Elle croit que ce projet va renforcer le lien entre les réalités du terrain et les décisions de santé publique. « Développer le secteur de laboratoire est le gage de résilience du système de santé », a précisé Marie Gréta Roy Clément, qui a ajouté que les données issues des laboratoires constituent les yeux du MSPP. Elle a remercié tous les partenaires et cadres du ministère, notamment l'Institut africain de santé publique du Burkina Faso pour son apport dans l'élaboration de ce document.

De son côté, le directeur général du MSPP, Dr Lauré Adrien, a attiré l'attention sur l'ampleur de la tâche à travers les exigences des axes stratégiques de cette politique et l'obligation qui est faite de porter des résultats. Selon lui, un pays qui se dit souverain doit pouvoir contrôler ses informations sanitaires. « Notre performance ne sera pas seulement évaluée par rapport au plan préparé ou rédigé, mais par rapport à notre capacité à mettre en œuvre, à faire appliquer ce document », prévient le Dr Adrien. Il souhaite que tous les acteurs conjuguent leurs efforts pour arriver à l'objectif visé.

Pour sa part, le directeur du Laboratoire national de santé publique, Dr Jacques Boncy, a retracé l'histoire du laboratoire dans le pays. Il a remonté en 1905 pour trouver le premier laboratoire de bactériologie créé par le Dr Léon Audain. Il a aussi souligné le rôle du laboratoire dans la détection de certaines épidémies dans le pays comme le choléra, le chikungunya, le zika et la grippe H1N1, permettant au MSPP d'organiser une réponse appropriée. Selon Dr Boncy, le document de politique nationale des laboratoires représente le cadre autour duquel le système de laboratoire peut développer de manière progressive à travers ses axes clairement identifiés. Il a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont permis la concrétisation de cet outil indispensable à l'émergence d'un futur à la fois crédible et attractif pour le secteur biomédical en Haïti.

Faut-il noter que la cérémonie de lancement officiel de la première politique nationale des laboratoires dans le pays s'est déroulée en présence des représentants des partenaires techniques et financiers de ce projet, dont l'Union européenne, les centres GHESKIO et la fondation Mérieux. Des anciens ministres et le directeur général du MSPP ont été aussi remarqués.

<http://www.lenational.org/mspp-lancement-officiel-de-la-politique-nationale-des-laboratoires-dhaiti/>

UE: Départ de Maarten Vergauwen:

Les cadres du Bureau de l'Ordonnateur National du FED et quelques partenaires se sont réunis pour souhaiter un bon départ à **Maarten Vergauwen, chargé du Programme Gouvernance et Société Civile (State Building Contract SBC) à la Délégation de l'Union européenne** en Haïti, après 3 années de fructueuse collaboration et souhaité du succès à M. Vergauwen pour ses projets futurs.

<http://www.haitilibre.com/article-24655-haiti-actualite-zapping.html>

La fondation Terre des hommes plaide pour la fin du travail infantile

Le département du Sud a lui aussi été le théâtre de la célébration de la journée nationale de l'enfant. Du 4 au 10 juin, en étroite collaboration avec l'Institut du bien-être social et de Recherches (IBESR), La fondation Terre des hommes (Tdh) a organisé toute une série d'activités pour marquer l'évènement. Cette semaine de festivités a été également le prétexte pour cet organisme, qui s'adonne depuis 1989 dans le pays au plaidoyer pour le respect des droits des enfants, d'attirer l'attention des acteurs concernés sur le travail de l'enfant.

Vote du code de protection de l'enfant, consolidation des réponses structurelles au problème du travail des enfants, respect de l'arsenal juridique en faveur des enfants en conflit avec la loi sont, entre autres, les points cruciaux nécessaires au respect intégral des droits des enfants, a plaidé le coordonnateur protection de la fondation Terre des hommes (TDH), Joanito Jethro Thomas Dubois, durant cette semaine de festivités commémoratives de la journée nationale de l'enfant. S'associant avec le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), l'Unicef, l'ambassade de France, la délégation de **l'Union européenne** et d'autres acteurs nationaux et internationaux, la fondation TDH a profité de cette célébration pour entreprendre une véritable campagne de sensibilisation auprès de la communauté et des dirigeants.

Haïti a ratifié depuis 2007 la Convention 138 sur l'âge minimum pour le travail des enfants et la Convention 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, deux instruments internationaux essentiels à la protection des enfants forcés de travailler. Il n'en demeure pas moins que près de quatre cents mille enfants (400 000) travaillent comme domestiques, dont deux cent quatre mille enfants (204 000) dans les pires formes de travail, a déclaré le coordonnateur de protection de TDH. Ces chiffres, tirés d'une étude datée de 2014, sont la preuve, a-t-il poursuivi, que beaucoup d'efforts restent à faire. «À l'instar du thème de cette année, konte m tankou tout sitwayen, c'est la voix des enfants qui réclament un regard plus soutenu de la part des décideurs», a indiqué M Dubois. Les enfants représentent 42% de la population, selon les données de l'IHSI.

Pour sa part, le représentant du MAST pour le Sud, Olin Saint Cyr, a indiqué que l'enfant au travail est l'affaire de tout un chacun. En effet, a-t-il expliqué, cette situation constitue un frein, un véritable obstacle à l'éducation des enfants. En dépit des sanctions imposées par des textes de lois, le travail de l'enfant et la traite des enfants continuent de rester impunis. Sans une réelle implication de tous les acteurs de la société, le respect des droits des enfants restera un leurre. À noter que la loi définit l'enfant comme une personne âgée de moins de 18 ans et le concept «travail des enfants» regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental, selon le BIT.

Profitant de cette célébration, les enfants n'ont pas hésité à porter eux-mêmes leurs revendications par leur porte-parole, la fillette Beverly Maria Carry Bernavil. Lors de la cérémonie de lancement, la représentante des enfants, tout en rappelant que les enfants sont une catégorie importante de la société, a en effet revendiqué un parc de jeu pour les enfants du Sud. Elle a par ailleurs dénoncé le faible accès à la nourriture, aux soins de santé et à une éducation de qualité dont ils sont victimes. «Si nous ne sommes pas encadrés, l'avenir de notre chère Haïti sera plus triste que la situation que nous vivons aujourd'hui».

Les activités commémoratives de cette semaine de l'enfant ont donné lieu à un championnat de football, à une exposition de photos, à un salon de protection réalisées avec les partenaires du Groupe de travail sur la protection de l'enfance (GTPE) dans la ville des Cayes. De plus, la fondation TDH a organisé parallèlement des activités récréatives et éducatives pour les enfants des 4 communes où elle intervient : caravane de sensibilisation aux droits des enfants, atelier de travail et de réflexion avec les leaders et les acteurs de la protection de l'enfance, activités psychosociales et récréatives, causerie dans les écoles, etc.

Les projets de protection de l'enfant de l'organisation Terre des hommes dans le département du Sud sont financés par la Chaîne du Bonheur, l'Unicef, la **délégation de l'Union européenne** et l'ambassade de France. Les thématiques couvertes par ces projets concernent le respect des droits des enfants en conflit avec la loi, l'accompagnement des enfants en situation de séparation familiale, le renforcement de la résilience des filles, des garçons, des familles et des communautés affectées par l'ouragan Matthew. Concernant cette dernière thématique, son objectif est de parvenir à accompagner 10 750 enfants vulnérables par des mesures de protection, d'améliorer les conditions d'accès de 21 écoles aux infrastructures sanitaires et de 3 700 familles à l'eau. L'implication de cette ONG dans le département du Sud est très importante, a soutenu Félix Payen, chef de projet de TDH.

<http://lenouvelliste.com/article/188622/la-fondation-terre-des-hommes-plaide-pour-la-fin-du-travail-infantile>

Le National – Publie le 22 mai 2018

Les organisations communautaires de base (OCB) en Haïti : des entreprises ?

L'organisation communautaire de base est très importante pour parler de société civile (Gausset, 2005). Elle se présente comme une réponse à l'absence de l'État. Le concept désigne une structure dans lequel les gens vivant à proximité s'organisent afin de promouvoir leurs intérêts (Doré, 1985). Elle cherche souvent à avoir beaucoup plus d'influence possible. D'ailleurs leur but ultime serait d'obtenir un pouvoir durable pour la communauté, lui permettant d'influencer à travers le temps des décideurs sur un ensemble d'enjeux. Suivant de nombreuses approches, les organisations communautaires de base sont des lieux qui favorisent la solidarité et le lien social dans la communauté (Doré, 1995), mais aussi, elles sont des espaces de pouvoir et de domination des individus au profit des dirigeants. Malgré tout, elles ne cessent pas de naître.

Ces types d'organisation existent dans la quasi-totalité des sociétés. Et encore plus dans les pays sous-développés, comme Haïti. Il est difficile de donner avec certitude le nombre d'OCB qui existe dans tout le pays. Mais selon une estimation de **l'Union européenne** (s.d), elles sont aux environs d'une douzaine de milliers. Il faut souligner que ces organisations n'ont pas toujours existé.

Contexte d'émergence

Il existait depuis à l'époque coloniale des associations de paysans, de travailleurs, entre autres. Pourtant, on ne pouvait pas parler d'organisation communautaire de base, parce que les premières ne possédaient pas les caractéristiques des OCBs actuelles, ou du moins elles n'existaient pas à grande

échelle. Il a fallu attendre la fin des années 80, particulièrement après la chute de Duvalier, pour observer un développement exponentiel de ces groupements. L'objectif premier n'était pas simplement de s'organiser (même quand on ne peut pas l'écarter), mais plutôt la situation sociopolitique du pays l'exigeait.

En premier lieu, à la chute du dictateur, le pays tombait de plus en plus dans des crises. Sur le plan économique, l'économie du pays était ravagée. Les matières premières, qui constituaient la base de notre économie, n'existaient plus à grande échelle. Ce qui aboutissait à un État faible (si jamais il existe), incapable de répondre aux besoins de la population, ou même de maintenir l'entretien de ses infrastructures routière, sanitaire, et scolaire. Face à l'incurie du gouvernement, la population haïtienne a commencé par s'organiser afin de remplir certaines fonctions qui n'étaient plus assurées par l'État. En second lieu, le départ de Duvalier, en favorisant l'émergence de la démocratie (illusoire), octroie la liberté d'expression, et surtout la liberté d'association. La population était apparemment assoiffée d'un lieu où il peut s'exprimer. Alors, la création de ces organisations en tant que "lieu d'expression de la masse", s'imposait comme une nécessité.

L'emprise des dirigeants

Les OCBs, comme tous autres types d'associations, ont des cadres. Ces dirigeants sont souvent les représentants légitimes du groupe, et ils jouissent de toute sa confiance, et d'une grande notoriété. Ce pouvoir découle parfois, non pas des élections, mais plutôt du charisme de l'individu, ou encore de la sentimentalité des membres. En fait, la recherche du dit «intérêt du groupe» fait l'objet de leur discours. Pour ce faire, ils sont dans tous les coups ; des relations avec les organisations non gouvernementales, les politiques, afin de trouver de subvention pour leur projet. Par conséquent, nombreux leaders sont devenus des notables, à cause de leurs apports, et même franchir des postes électives.

En outre, les représentants peuvent être facilement contestés. Il perd souvent la confiance de la population. Ces pertes (de confiance et de légitimité) s'appuient, selon les représentés, du fait que certains leaders entretiennent des relations avec des institutions étrangères, dans leurs intérêts personnels, au nom de la population. Ils construisent leur capital politique, social et économique au détriment de la collectivité. Ainsi, on aboutit souvent à des cas d'enrichissement d'une minorité, les dirigeants.

Ce parcours nous amène à deux considérations majeures. La première nous invite à regarder l'OCB, comme lieu où émergent de nouvelles formes de solidarité. Et, la seconde permet d'appréhender l'OCB dans un paradigme plus ou moins pragmatiste (marchande). Cette dernière conception attribuerait la fonction de fonds de commerce pour les dirigeants à ces types d'organisation. Par exemple, dans nombreux cas, la recherche du financement s'effectue par les leaders, sans de véritables transparences. On arrive souvent à des cas où les dirigeants dilapident les fonds. Ou encore, les ressources financières de l'organisation se confondent avec celles des dirigeants.

<http://www.lenational.org/les-organisations-communautaires-de-base-ocb-en-haiti-des-entreprises/>

Le National – Publie le 22 mai 2018

Atelier de travail pour le renforcement de la résilience en Haïti

La délégation de l'Union européenne (UE) en Haïti a organisé, le jeudi 17 mai 2018, à Palm résidence (Pétion-Ville), un atelier de travail sur la résilience autour du thème : « La résilience aux chocs et aux crises, intégration dans les actions de réponses humanitaires et dans la coopération au développement ». Cet atelier de travail consiste, pour les différents acteurs du système, à dégager

une vision commune sur la résilience et son intégration dans les actions humanitaires et la coopération au développement.

C'est un atelier de travail qui réunit plusieurs opérateurs nationaux et internationaux évoluant dans le domaine de l'aide humanitaire dans le pays. Sous le leadership de l'Union européenne, ces organismes ont fait valoir leurs connaissances et expériences sur la résilience dans leurs interventions sur le terrain. Ce qui les met en contact soit avec les communautés directement pour des aides humanitaires soit avec l'État haïtien à travers ses différentes institutions pour la coopération au développement.

Selon l'UE, la résilience est la capacité d'une personne physique, d'un ménage, d'une communauté, d'un pays ou d'une région à résister, à s'adapter, à récupérer rapidement et à se transformer à la suite de crise et de choc de type naturel ou anthropique (politique et économique). C'est aussi la capacité de prévenir les phénomènes et d'anticiper de façon à s'adapter ou à se rétablir. Cette capacité développée garantit que des facteurs de stress et de chocs adverses n'aient pas de conséquences négatives durables sur le développement.

Étant considérée comme un processus immatériel qu'on ne peut pas quantifier, la résilience s'appuie sur cinq grandes idées motrices. La première, c'est d'avoir la capacité de suivre, d'anticiper, de répondre et gérer les risques. La deuxième prône la consolidation de la bonne gouvernance basée sur les droits humains et un processus décentralisé et participatif qui lie les différents niveaux décisionnels. La troisième idée veut qu'on développe la confiance et le dialogue à travers des actions collectives et du partenariat. La quatrième demande de lier les connaissances locales et traditionnelles avec la science et la technologie pour permettre l'apprentissage et l'innovation. Enfin, la cinquième idée veut qu'on travaille d'une manière holistique à travers les différentes échelles avec une attention particulière sur les systèmes socio-écologiques.

«La résilience n'arrive pas par hasard», a soutenu Jocelyn Lance, le coordonnateur de résilience et de réponse rapide pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Selon lui, cela s'apprend par l'éducation et l'expérience qui permet d'agir d'une telle façon. Il a souligné la nécessité pour l'État de mettre en branle des systèmes pour accompagner des individus afin de les aider à s'intégrer, à s'adapter... « La résilience n'est pas la même partout », a prévenu M. Lance qui ajoute que chaque environnement a sa résilience, car les phénomènes ne sont pas aussi les mêmes dans toutes les zones. Donc, les mécanismes doivent s'adapter à l'environnement dans lequel on se trouve.

Comment renforcer la résilience en Haïti ?

D'après l'UE, le renforcement de la résilience en Haïti doit intégrer une analyse de risque et expliquer les actions de gestion des risques et en particulier d'atténuation. « On doit cibler les vulnérables comme les petits producteurs ou ruraux pauvres, les pauvres dont les déplacés internes et les femmes enceintes, allaitantes et les enfants de moins de cinq ans et le renforcement des autorités locales », a préconisé l'UE. L'organisation européenne croit qu'une telle intervention doit se baser sur un diagnostic préalable multisectoriel sur la zone d'intervention où toutes les parties prenantes participent à la conception de l'intervention et à son suivi.

L'instance suprême européenne a souligné la nécessité de promouvoir un dialogue multisectoriel durable entre les autorités et la société civile et favoriser la déconcentration et centralisation. D'après ses visions, les actions doivent s'intégrer dans un plan de développement et suivent une vision à long terme qui favorise l'accès aux services de base, à la protection sociale et à la participation citoyenne. Aussi, l'UE appuie-t-elle des actions de transformation de la société et dans une moindre mesure d'adaptation face au changement climatique.

Il est une évidence qu'Haïti tout entière est un pays vulnérable en matière de catastrophes naturelles et de problèmes politiques et économiques. Selon l'UE, Haïti a enregistré une perte de 250 à 300

milliards de dollars à cause des catastrophes. Une perte qu'on pourrait éviter ou alléger si on avait développé la résilience face à ces différents désastres, car « la résilience est d'abord l'anticipation ».

<http://www.lenational.org/atelier-de-travail-pour-le-renforcement-de-la-resilience-en-haiti/>

Le Nouvelliste – Publié le 17 mai 2018

Dénoncer la corruption ne suffit pas

En début de semaine, lors de l'Assemblée nationale clôturant la première session de l'année législative, le président du Sénat, Joseph Lambert, a tiré à boulets rouges sur la corruption endémique qui gangrène nos administrations. Lambert a invité l'Etat haïtien à dépenser dans la transparence les deniers publics. Sans langue de bois, le parlementaire avait aussi dénoncé la classe des affaires qui, dit-il, traque des profits exorbitants et s'adonne impunément à la contrebande et à la fraude fiscale. Le discours de Joseph Lambert passe inaperçu dans l'opinion publique. Pourquoi ?

Au cours de la même semaine, soit mercredi, c'est un membre du secteur privé, Daniel Gérard Rouzier, qui a dénoncé la corruption qui prive l'Etat des ressources pour investir dans les services de base. Il a même publiquement exhorté ses pairs du secteur privé à s'engager sans équivoque à « rendre à César ce qui est à César » en s'acquittant honnêtement et totalement de leurs redevances fiscales. Qui parmi les concernés suivra les conseils de Daniel Rouzier ? Attendons voir.

Avant Gérard Rouzier et Joseph Lambert, le **chef de la délégation de l'Union européenne en Haïti, l'ambassadeur Vincent Degert**, à la cérémonie officielle de la fête de l'Europe le 9 mai en cours, a félicité le président Jovenel Moïse pour son engagement à lutter contre la corruption. Il a cependant rappelé qu'au-delà des mots, des stratégies et des plans d'actions, les mises en examen, les inculpations et condamnations doivent faire partie d'un arsenal crédible et dissuasif dans la lutte contre la corruption. Il n'y a encore aucune réaction de l'exécutif sur les propos de l'ambassadeur de **l'Union européenne**. L'ancienne responsable de la MINUJUSTH, Suzanne D. Page, avait eu un traitement différent lorsqu'elle avait, dans une note de presse, félicité les autorités haïtiennes pour avoir nommé un juge pour instruire le dossier PetroCaribe.

La corruption est devenue tellement populaire, qu'elle fait l'objet d'un spot publicitaire des deux plus hautes autorités du pays. Dans ce spot qui tourne sur les médias électroniques et les réseaux sociaux, le président Jovenel Moïse et le Premier ministre Jack Guy Lafontant vantent les résultats déjà obtenus dans la lutte contre la corruption. Y a-t-il un baromètre, une mesure permettant aux citoyens de vérifier le bilan des autorités politiques ? Les hôpitaux publics offrent-ils de meilleurs soins ? Le fonctionnement des écoles publiques est-il amélioré ? Les fonds publics sont-ils dépensés dans la transparence ? Ceux qui sont accusés de détourner les deniers publics sont-ils poursuivis par la justice ? Peut-on s'attendre à un procès historique sur le détournement du fonds PetroCaribe ?

En attendant que ces questions reçoivent des réponses, on doit admettre qu'il y a de plus en plus de voix qui s'élèvent contre la corruption qui prend le développement du pays en otage. Le seul problème, ceux qui bénéficient du phénomène se font passer pour des victimes. Dans ce concert anti-corruption, il y a la voix de ceux qui ont dilapidé le fonds PetroCaribe, il y a celle des parlementaires qui, sans titre ni qualité, gèrent des fonds publics. On les trouve dans la construction de commissariats, de routes et d'autres infrastructures publiques au grand dam des maires et ASEC et CASEC. Il y a aussi la voix des responsables de l'exécutif qui protègent ceux qui ont pillé le fonds PetroCaribe et qui empêchent la justice de faire son travail. On entend aussi dans ce concert la voix des membres du secteur privé qui ne versent pas à l'Etat ce qui lui revient. C'est bien dommage pour la lutte contre la corruption.

<http://lenouvelliste.com/article/187641/denoncer-la-corruption-ne-suffit-pas>

Les institutions formelles et informelles influencent la croissance économique

Il n'y a pas que la banque centrale qui, à travers une stratégie de politique monétaire et de liquidité appliquée, influence la croissance économique. Les institutions formelles et informelles ont aussi des conséquences directes sur la croissance ou le développement économique.

Cet autre regard porté sur la croissance économique, basé sur les institutions formelles et informelles, a été mis en évidence, le mercredi 16 mai, à l'Université Quisqueya, par l'économiste Thomas Lalime, dans le cadre du cours intitulé «Économie haïtienne », dispensé par les professeurs Etzer Émile et Kesner Pharel. L'auteur de la chronique "Des Idées pour le développement" a défini l'institution comme étant des contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines.

Par les contraintes, Thomas Lalime explique qu'elles peuvent être formelles comme les lois, les règles, les constitutions et les décrets-lois ou du moins informelles à l'instar des normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto-imposés, etc. L'économiste a cité quelques dictons qui sont dans un certain sens une sorte de contraintes informelles: « Depi nan ginen nèg rayi nèg, degaje pa peche, je wè bouch pe, pitit se byen malere... » Thomas Lalime a assimilé ces dictons créoles à des institutions informelles qui ont des conséquences néfastes sur la croissance économique.

Pour avoir une performance économique optimale, Thomas Lalime soutient qu'il faut une bonne qualité de politiques économiques et un bon cadre institutionnel. « Si le cadre institutionnel est bon et qu'en même temps, la qualité des politiques économiques est mauvaise, la performance économique sera appréciable. Par contre, si le cadre institutionnel est mauvais ainsi que la qualité des politiques économiques, la performance « économique sera mauvaise », a expliqué l'économiste Thomas Lalime. Dans son exposé, l'économiste a apporté une précision concernant les institutions. « Lorsqu'on parle d'institution, les gens ont tendance à se référer aux écoles, aux églises et à l'État. « Il peut y avoir une institution sans pour autant avoir un espace », a révélé M. Lalime. Pour lui, l'espace ne suffit pas en soi pour parler d'institution. Il a fait savoir qu'il peut y avoir des entités physiques en place sans avoir pour autant des institutions. « Tant qu'il n'y a pas de respect scrupuleux des normes, il n'y a pas d'institution », a précisé l'économiste. « L'espace n'est pas l'institution », a-t-il ajouté, soulignant que le palais s'est effondré mais cela n'empêche pas à la présidence d'exister comme institution.

Pour mieux se faire comprendre, l'économiste a pris un autre exemple. « La Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif dispose d'un espace certes, mais si elle ne fait pas d'audit et ne remplit pas ses fonctions, elle n'est pas une institution. Autant dire, dans un pays où l'on parle de corruption et de gabegie administrative, il faut se demander s'il existe réellement une institution de vérification des comptes », a soutenu Thomas Lalime. L'auteur Des idées pour le développement a, par ailleurs, souligné une autre absurdité, celle concernant les ministères qui fonctionnent sans cadre légal.

Thomas Lalime reconnaît qu'il est difficile de mesurer l'impact des institutions informelles sur la croissance économique. Il importe de chercher à comprendre le fonctionnement global de la société au regard de ces institutions informelles. L'économiste a présenté la croissance économique comme un résultat. Il a fait référence à la contribution des aspects culturels à ce résultat. « Je wè bouch pe », avec un tel comportement, il sera difficile à la police d'élucider certains crimes même quand le pays compte un million de policiers, de l'avis de l'économiste.

«Il y a cette tendance en Haïti. Les parents ne veulent pas que leurs enfants prêtent à ses camarades leurs livres à cause d'une certaine croyance. Cette décision ne favorise pas l'entraide sociale. Plus tard, ces enfants devenus adultes seront réticents à l'idée de s'associer avec d'autres camarades pour monter une entreprise. Comme conséquences, plus de 96% des entreprises haïtiennes sont des entreprises individuelles», a indiqué Thomas Lalime, ajoutant que ces entreprises individuelles restent rachitiques puisqu'elles n'acceptent pas l'innovation et, dans de pareilles circonstances, elles ne peuvent pas contribuer suffisamment à la croissance économique.

<http://lenouvelliste.com/article/187625/les-institutions-formelles-et-informelles-influencent-la-croissance-economique>

Le Nouvelliste – Publié le 17 mai 2018

Daniel Dorsainvil intervient sur la nécessité de ratifier les APE

Cinq intervenants provenant d'horizons différents ont pris la parole le mardi 8 mai lors d'une table ronde organisée sur les Accords de partenariat économique (APE) par l'Union européenne en Haïti à l'occasion de la semaine de l'Europe. Parmi les cinq intervenants, l'ex-ministre de l'Economie et des Finances Daniel Dorsainvil, chiffres à l'appui, a fait une présentation du déclin vertigineux d'Haïti sur le plan économique. Et face à la situation très critique, les APE, selon lui, pourraient constituer l'ouverture d'une possibilité d'attirer des capitaux étrangers dont le pays a tant besoin.

«Que représentent les APE pour un pays comme Haïti»? C'est à cette question qu'a tenté de répondre un panel d'intervenants composé de l'Ambassadeur de l'UE en Haïti, M. Vincent Degert, du directeur du Bureau de coordination et de suivi des accords Caricom/OMC/ZLEA (BACOS); du représentant du Forum économique du secteur privé haïtien, Mme Martine Deverson; du représentant de l'Association des industries d'Haïti (ADIH), Mme Martine Cuvilly, et de l'ex-ministre Daniel Dorsainvil.

Neuf ans après la signature des Accords de partenariat économique (APE), un accord de libre-échange entre les pays du Cariforum (Caricom + République dominicaine) et les États membres de l'UE, Haïti tarde encore à ratifier cet accord malgré l'approche imminente du 7 juillet 2018 qui marque la date d'échéance des avantages compris dans «l'Accumulation d'origine» dont bénéficient certaines entreprises haïtiennes en attendant la ratification de l'APE. Ce sujet a constitué la toile de fond d'un débat assez animé entre les intervenants et les invités de la table ronde.

Si certaines autorités haïtiennes au niveau de l'Exécutif et du Parlement ont toujours trouvé des contraintes à la ratification de ce pacte, les panélistes de la table ronde étaient unanimes à reconnaître la nécessité pour Haïti d'intégrer les APE. Et l'ex-ministre Daniel Dorsainvil, pour montrer les enjeux du défi économique qu'Haïti se doit de relever pour rester en vie, a fait parler les chiffres.

Haïti: le PIB per capita plus faible qu'il y a 60 ans.

«C'est bien à la lumière de ce facteur qu'il convient d'apprécier ce que pourrait représenter l'APE pour le pays », estime M. Dorsainvil, qui confirme que le pays est plus pauvre aujourd'hui qu'il y a plus de 60 ans.

«Le PIB par habitant en termes réels, c'est-à-dire ajusté à l'inflation, est inférieur à ce qu'il était en 1955, soit plus de 60 ans. Ceci revient à dire que le pouvoir d'achat de l'agent économique moyen a

chuté en plus d'un demi-siècle. En fait, il ne représentait jusqu'en 2017 que 73% de ce qu'il était il y a plus de 60 ans».

Fort de ce constat, le consultant de l'UE croit que cette tentation chez le Haïtien à vouloir constamment et toujours se comparer à la République dominicaine pour apprécier notre déchéance ou mal-être économique est mal appropriée. «Ces chiffres montrent bien que nous pourrions tout aussi bien nous comparer à nous-mêmes».

Comment sortir de ce qui nous apparaît comme une impasse?

La réponse à cette question paraît évidente, selon M. Dorsainvil.

«Il faut doper l'investissement de façon à augmenter l'emploi de telle sorte que nous parvenions à augmenter le PIB per capita (plus faible que ce que nous avons en 1995) comme condition nécessaire à l'amélioration des conditions de vie en Haïti».

L'intervenant a pris en compte les dernières statistiques du Bureau international du travail (BIT), pour montrer qu'en 2017, nous avons environ 7,4 millions d'individus dans la catégorie des 15 ans et plus. Et le nombre d'emplois dans l'économie totalise 4,3 millions d'individus. D'où un taux de chômage d'environ 42%. «Ce qui est énorme», s'exclame le consultant, qui pense que l'agriculture occupe une trop grande part dans l'emploi.

41,3% des emplois sont concentrés dans l'agriculture. Alors que 12,8% et 46,5% le sont dans l'industrie et les services respectivement. A cela, il faut encore ajouter le fait que près de 90% des emplois haïtiens sont imputables au secteur informel. «Comparée à d'autres économies de la région plus performantes que celle d'Haïti, le taux d'occupation de l'agriculture est trop élevé. Il est de 16,7% à la Jamaïque ; 18,6% en République dominicaine. Les 41,3% d'Haïti reflètent donc une faible productivité agricole».

S'appuyant sur des données de la FAO, M. Dorsainvil a indiqué que la valeur brute de la production agricole per capita en Haïti a chuté de 15% en 2004 par rapport à 1961. "Il faut donc augmenter la productivité agricole en réduisant le nombre de bras engagés dans le secteur mais aussi en consentant des investissements qu'il faut. L'agriculture rejette, l'urbain n'attire pas. Quand on parle de «migration» du rural vers l'urbain en économie, on pense généralement à un secteur secondaire qui est en développement et qui attire le surplus des bras agricoles. Ce n'est pas ce qui se passe en Haïti.

Toujours friand des données chiffrées, Daniel Dorsainvil a également mis à nu les faiblesses d'Haïti en matière d'échanges commerciaux.

«On ne peut pas gérer ce qu'on ne sait pas mesurer». C'est à l'aune des enjeux chiffrés sous forme d'indicateurs et de cibles qu'il faut évaluer les opportunités pour Haïti. «Notre pays accuse une balance commerciale négative depuis des décennies. Cela revient à dire par simple arithmétique que l'épargne nationale au niveau global est faible, sinon négative... Avec un déficit commercial annuel de 1 milliard de dollars américains avec la République dominicaine, auquel il faut ajouter quelque 400 à 500 millions de dollars avec les Etats-Unis d'Amérique, point besoin de mathématicien, voire d'économiste pour comprendre l'importance des ressources externes pour l'économie haïtienne».

Quelles sont les opportunités offertes par Haïti à l'APE ?

L'investissement et l'emploi, répond sans ambages l'ex-grand argentier de la République, qui a pris l'exemple du Mexique pour justifier l'intérêt pour Haïti d'intégrer l'APE.

«Prenons l'exemple du Mexique qui a récemment passé l'initiative au niveau de son Parlement visant à favoriser et à encourager l'investissement mexicain en Haïti. Le Mexique a exporté pour 24 milliards de dollars vers l'Europe en 2017», explique Dorsainvil, qui croit dur comme fer que l'APE peut constituer pour Haïti l'ouverture d'une possibilité d'attirer des investisseurs mexicains en

sachant que ces derniers voudraient bien augmenter certaines de leurs exportations vers le continent européen en profitant de l'ouverture qui nous est faite à travers l'APE.

Comme pour le Mexique, des analyses approfondies peuvent être faites pour d'autres pays de l'Amérique latine tels que le Brésil ou le Chili et pourquoi pas? Pour l'Europe. En effet, la région Amérique latine-Caraïbe a investi 1,5 milliard de dollars en République dominicaine en 2012.

«L'APE fournit le cadre légal sur des discussions qui auront lieu au niveau des Conseils des entreprises européennes, là où les décisions d'investissement sont prises».

En matière d'investissement direct étranger, la République voisine, qui a signé l'APE, bat Haïti à plate couture, a fait remarquer M. Dorsainvil. En effet, informe –t-il, «entre 2006 et 2016, elle a reçu 24 milliards de dollars d'investissement étranger direct. Alors qu'Haïti n'a reçu que 1,2 milliard dans le même laps de temps. La Jamaïque a reçu 7,3 milliards et Ste-Lucie 1,4 milliard.

<http://lenouvelliste.com/article/187639/daniel-dorsainvil-intervient-sur-la-necessite-de-ratifier-les-ape>

Le Nouvelliste - Publié sur instagram





Le Nouvelliste – Publié le 10 mai 2018

Sona Jobarteh et James Germain à l'Institut français, un concert mémorable

Tout comme son kora, Sona Jobarteh se drape du rouge. Pour les habitués de Lakou Souvenance, c'est un détail qui leur est familier: il y a un jour durant la semaine de rituels où l'on revêt les tambours de tissu assorti aux habits des "tambouye".

Des "Kreyòl" aux oreilles viennent compléter sa beauté déjà indiscutable. Un peu comme Lòlò de Boukman Eksperyans, elle reste pieds nus durant ses deux heures de spectacle.

Ce jeudi 10 mai, l'axiome "la musique est un langage universel" a trouvé tout son sens. Et pour cause, la Gambienne qui ne parle ni la langue de Molière ni celle de Maurice Sixto réussit à faire chanter dans la sienne une assistance qui ne comprend pas grand-chose probablement. Elle réussit aussi à faire danser sur la mélodie de son kora mais aussi de sa guitare.

Selon ses mots, ses chansons parlent de paix, d'amour mais aussi de son pays.

James Germain, qui fait plutôt office de guest star à ce concert de l'amitié, marie son savoir-faire à celui de la Gambienne avec brio. Lui qui a expérimenté l'Afrique plusieurs fois, s'est révélé le bon choix pour assurer ce dialogue entre notre pays et le berceau de l'humanité. En solo, il a chanté une chanson malienne tout en y incorporant des extraits traditionnels haïtiens. Avec Sona, il a partagé plusieurs morceaux du répertoire de la chanteuse dont l'incontournable "Gambia" qui est doté d'un clip qu'on peut découvrir sur Youtube. Là aussi il insère des extraits de textes du terroir.

L'autre MVP de ce premier des deux concerts de l'amitié de la présente édition de **la semaine de l'Europe** est bien Mamadou Sarr, le percussionniste du quatuor de Sona. L'homme à l'allure d'un joueur de la NBA empoigne parfois un djembé avec ses jambes tandis qu'il tape sur deux tambours. Il cogne parfois aussi sur un "calebasse". Sans lui, les "jam" qui sont nombreux dans le show manqueraient quelque chose.

Personne ne s'est levé de son siège jusqu'aux adieux des deux artistes, c'est peut dire du succès de ce tandem où l'on a expérimenté un concert authentique.

<http://lenouvelliste.com/article/187350/sona-jobarteh-et-james-germain-a-linstitut-francais-un-concert-memorable>

Le Nouvelliste – Publié le 10 mai 2018

Vincent Degert : l'investissement seul peut apporter à Haïti des perspectives économiques et sociales durables

À la cérémonie officielle de la Fête de l'Europe qui s'est déroulée le 9 mai 2018 à l'hôtel Montana, **l'ambassadeur de l'Union européenne en Haïti, Vincent Degert**, a une nouvelle fois plaidé pour la ratification par Haïti de l'Accord de partenariat économique (APE). « Nous avons bon espoir qu'Haïti utilisera les semaines à venir pour ratifier notre accord de partenariat économique et sceller ainsi des relations stables et durables, porteuses d'activités et d'investissements », a déclaré **M. Degert**.

S'il admet volontiers que l'aide internationale et européenne peut et pourra à l'avenir être porteuse d'activités et d'emplois, en contribuant à éviter le décrochage économique et social d'Haïti tant sur le plan régional que sur le plan mondial, **Vincent Degert** suggère aux dirigeants haïtiens de ne pas miser uniquement sur cette contribution.

« L'aide ne peut pas tout; si elle peut agir sur certains facteurs de compétitivité comme les infrastructures ou la formation professionnelle, [...], seules l'ouverture et l'attractivité d'Haïti aux investissements nationaux et internationaux peuvent permettre, [...], à ce pays d'affronter l'inéluctabilité de la mondialisation », a soutenu **Vincent Degert**.

Pour lui, la mondialisation ne doit pas être subie, mais gérée et mise à profit dans l'intérêt du pays, de sa réindustrialisation et de la redynamisation de ses exportations. « Cela passe aussi par la stabilité du cadre légal, commercial et des échanges que les accords de partenariat ne peuvent que conforter », a-t-il ajouté.

« L'investissement et, par lui, la création d'emplois sont en effet les seuls à même d'apporter des perspectives économiques et sociales durables et de donner de l'espoir aux jeunes générations dans l'avenir, non pas dans un avenir ailleurs incertain et livré à de multiples trafics, mais dans un avenir ici au pays », a rappelé l'ambassadeur européen.

Par ailleurs, **Vincent Degert** a annoncé que **l'Union européenne** vient de renouveler à hauteur de 9,3 milliards de gourdes son appui budgétaire à Haïti. Par ce geste, l'Europe est prête à partager avec Haïti ses expériences en termes de politique macroéconomique stable, de fiscalité plus inclusive et de modernisation d'une administrations toujours plus proche et plus à l'écoute des besoins des citoyens.

Toutefois, prévient **M. Degert**, l'aide européenne et, avec elle, l'avenir du Fonds européen de développement, sont soumis, par les contribuables, à la juste critique de l'efficacité et de l'impact comme à la pression budgétaire qui devrait à l'avenir s'accroître avec les incertitudes liées au Brexit,

autrement dit au départ des Britanniques qui sont aussi des contributeurs importants au budget européen.

Évoquant les défis posés par les réformes, l'ambassadeur Degert a tenu à féliciter les engagements pris par l'administration Moïse/Lafontant de poursuivre et d'intensifier les réformes dans les semaines et les mois à venir. Il a par ailleurs lancé un appel au Parlement haïtien pour qu'il appuie « de toute sa sagesse et de sa vision pour l'avenir du pays cette dynamique réformatrice ».

<http://lenouvelliste.com/article/187268/vincent-degert-linvestissement-seul-peut-apporter-a-haiti-des-perspectives-economiques-et-sociales-durables>

Le Nouvelliste – Publié le 10 mai 2018

Lutte contre la corruption : l'Union européenne recommande un pouvoir judiciaire efficient et indépendant

« Ensemble, nous devons aussi affronter une autre grave entrave au développement qui, au vu de l'actualité tant européenne qu'haïtienne, n'épargne aucun pays ni personne, à savoir la lutte contre la corruption », a déclaré l'ambassadeur de la délégation de l'Union européenne en Haïti, Vincent Degert, dans son discours prononcé à la cérémonie officielle de la fête de l'Europe le 9 mai 2018 à l'hôtel Montana.

« Dans ce combat, vous trouvez aujourd'hui et vous trouverez demain l'Union européenne à vos côtés pour accompagner les efforts de l'État et de la société civile pour réduire ce fléau », a fait savoir Vincent Degert saluant au passage l'engagement du président de la République et de l'ensemble de l'exécutif qui a placé la lutte contre la corruption au cœur de ses objectifs prioritaires. Un fléau, selon lui, si dommageable pour l'économie, les fondements démocratiques et le bien-être des citoyens.

« Au-delà des mots, des stratégies et des plans d'actions, notre expérience nous enseigne toutefois que les mises en examen, inculpations et condamnations doivent faire partie d'un arsenal crédible et dissuasif », a ensuite expliqué le chef de la délégation de l'Union européenne en Haïti. Pour lui, cet arsenal suppose aussi un pouvoir judiciaire efficient et indépendant des deux autres pouvoirs, capable de dire le droit et de rendre une justice impartiale.

En ce sens, Vincent Degert invite l'État haïtien à mettre à profit la présence de la Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti (Minujusth) pour poser ou consolider les bases de ce système judiciaire où efficacité, éthique et indépendance pourront s'articuler harmonieusement. « Seule l'appropriation, avec aussi l'appui budgétaire national nécessaire, peut garantir le succès des efforts engagés et des soutiens mobilisés », a admis le diplomate européen. L'appropriation doit aussi permettre, selon lui, à la Police nationale d'Haïti (PNH) de voir son engagement en faveur de l'État de droit, de l'ordre public et de la protection des droits et libertés individuels soutenu tant par l'appareil judiciaire que par les autorités politiques.

Par ailleurs, avec des élections prévues en 2019, Vincent Degert estime que la préparation et la programmation sont plus que jamais indispensables pour accompagner la nouvelle loi électorale et le Conseil électoral permanent (CEP). « Nous les appelons de nos vœux pour consolider l'acquis des élections de 2015/2016 dont nos équipes d'observation électorale ont, avec d'autres, tiré enseignements et recommandations », a ainsi déclaré l'ambassadeur Degert.

<http://lenouvelliste.com/article/187248/lutte-contre-la-corruption-lunion-europeenne-recommande-un-pouvoir-judiciaire-efficient-et-independant>

Le Nouvelliste – Publié le 9 mai 2018

Pluie de jazz à l'Institut français ce mardi 8 mai 2018

Ciel gris, risques d'averses selon la météo, il semblait en falloir davantage pour décourager le public à se présenter ce mardi 8 mai à l'Institut français. À l'affiche, Coralie Hérard (Corie) et Judnie Slouse Jean Baptiste (Slooze), pour un tandem musical inscrit dans le cadre du festival «Semaine de l'Europe» qui va du 30 avril au 15 mai 2018.

Les deux chanteuses, durant 90 minutes, ont prouvé qu'elles sont dotées de véritables super pouvoirs. D'abord aucune goûte n'est venue perturber le concert (soit dit entre Haïtiens, on croit encore aux faiseurs de beau temps). Ensuite elles ont réussi le pari d'émoustiller l'assistance.

Quelqu'un qui vient d'arriver dans le pays et qui n'est pas très bien branché sur l'actualité culturelle, se croirait à un show inscrit dans une édition du festival de jazz de Port-au-Prince. Car, ça a jazzé infiniment dans la cour de l'Institut français.

Corie, arborant un chignon, est une femme orchestre en soi, sans compter le quatuor qui les accompagne, elle et sa complice, tout au long de l'aventure. En plus de chanter, elle danse et joue de la guitare. Slooze qui a une coiffure plus ordinaire, tape fort sur les gammes (probablement en écho à son ancrage dans le gospel) qui ne manquent pas de susciter à chaque fois des ovations d'un public conquis.

Les deux dames ne jouent ni aux sœurs siamoises ni ne se font une guéguerre de midinette en live. On dirait plutôt qu'elles se complètent. Du fair-play dans leur jeu à deux, un cœur à cœur exemplaire à la gloire du jazz et pour le bonheur du public.

Quand Corie n'explore pas des titres de son répertoire disponibles sur I-Tunes, elle revisite toute seule ou avec sa complice, des standards du jazz mais aussi des classiques sur des airs de jazz. C'est à peu près pareil pour Slooze qui s'est surpassé dans la reprise de «Funny valentine».

Coralie Hérard réussit à faire chanter au public le refrain de Lit baldaquin qui porte sa griffe. Une balade catchy dans laquelle elle invoque l'astre radieux qui illumine notre monde pour compenser son besoin de chaleur. Le morceau est vidéoclipé.

À deux, les deux artistes ont conjugué leurs talents sur plusieurs standards dont «No woman no cry», «Je serai là» et « Couleur café». Un happy ending qui ne tranche point en matière de qualité avec les autres chansons. Si bien que ce show à l'IFH était proche du «wow».

<http://lenouvelliste.com/article/187185/pluie-de-jazz-a-linstitut-francais-ce-mardi-8-mai-2018>

Le Nouvelliste – Publié le 8 mai 2018

Sona Jobarteh, pour la première fois en Haïti

*Deux occasions en or pour découvrir Sona Jobarteh sur scène en Haïti : le 10 mai à l'Institut français et le 11 à Jacmel. La virtuose du kora, instrument à cordes propre à l'Afrique de l'Ouest, sera en tandem avec James Germain dans le cadre des concerts de l'amitié qui sont une plateforme d'échanges culturels intégrée dans le festival «**semaine de l'Europe**» qui s'établit de plus en plus dans le paysage culturel en Haïti.*

Joli minois, belle plastique, Sona Jobarteh a tout pour être une énième sosie de Beyoncé ou d'Alicia Keys. Cependant la Gambienne, qui a du sang anglais dans les veines à cause de sa mère, choisit de porter via sa musique l'étendard de la culture griot. «Cette question me revient à chaque fois que je parle à des journalistes africains ou afro-descendants: pourquoi tu ne fais pas de la Pop ou du RNB comme tes consœurs américaines puisque t'as le visage pour cela et ça paie plus facilement que la tradition ? A chaque fois je rétorque en disant : Moi, je suis fière de mes origines, de ma culture, de ma tradition. Je suis prête à me battre pour en faire la promotion», explique-t-elle l'air sérieux.

Elle, la seule fille entre les deux garçons de son père, baigne dans la tradition «griot» qui est répandue en Afrique de l'Ouest. Sa famille est l'un des cinq piliers de cette culture orale. Elle descend d'une longue lignée. Un griot, s'il faut le rappeler, est une sorte de barde qui raconte l'histoire au sein des communautés dans cette partie du berceau de l'humanité. Le « kora », qui s'apparente à un banjo, est l'instrument qui rythme les performances des griots.

En principe le «kora» est un instrument joué par des hommes. Sona en tant que femme, a eu la chance d'y être initiée par son frère aîné puis elle a continué à s'exercer avec le plus jeune. Vers la fin de l'adolescence elle a donc décidé de s'y consacrer plus professionnellement avec son père qui n'a pas eu peur de trancher avec la tradition qui veut que ce soit des hommes qui en jouent. «Au moment où je me suis engagée dans cette voie, la tradition «griot» laissait de plus en plus les villages, les tribus pour être propulsée au-devant des grandes scènes. Elle s'est donc remodelée. Cela m'a donc permis de m'y initier sans problème», explique l'artiste.

Sona, au début de sa carrière, se consacrait beaucoup à la production d'autres artistes. Mais aujourd'hui elle compose pour elle-même et est très sollicitée pour les bandes originales de films.

La Gambienne a tenu à nous éclaircir sur une perception que certains médias ont d'elle et qui n'est pas totalement vraie. En effet, plusieurs papiers la concernant la présentent comme hostile au mélange de sa culture avec les courants à la mode comme la pop ou le RNB. «De mon point de vue, en tant qu'artiste il faut être vrai, être à l'écoute de son cœur, savoir où l'on veut aller. Je ne vais mélanger ma musique avec le RNB ou le hip-hop parce que cela est perçu comme une norme en Afrique ou dans la Caraïbe. Pour prouver que je ne suis pas inapte au mélange je dois rappeler que j'ai collaboré avec de styles musicaux propres aux Celtes et aux Indiens ou Chinois. La Pop, le RNB, pourquoi pas ? Mais il faut que ça ait un sens, que cela émane d'une rencontre réelle entre artistes et ne soit pas dicté instinctivement par un désir d'être dans un courant», a-t-elle expliqué clairement.

La musicienne dit avoir beaucoup lu et entendu sur Haïti et son histoire singulière avant d'y atterrir. Toutefois, une fois sur place, elle a voulu se surprendre, faire fi de ce qu'elle avait comme a priori. «Depuis mon arrivée, au détour d'une rue, sur le visage d'une personne, j'ai comme l'impression de retourner en Afrique. Haïti contrairement aux autres contrées avoisinantes que j'ai visitées a un cachet qui ne manque pas de rappeler bien des pays comme le Ghana par exemple. Se menm bagay!», déclare la joueuse de kora.

Au sujet de James Germain avec qui elle partagera la scène à deux reprises dans le cadre de la présente édition de **la semaine de l'Europe** en Haïti, elle avoue : «C'est à mon sens la réponse à mes questionnements sur l'identité haïtienne authentique.»

Sona n'est pas mariée mais a deux enfants. Pour ceux et celles qui se joindront à ces deux concerts avec James Germain prévus le 10 mai à l'Institut français et le 11 à Jacmel. Elle leur dit de venir se mouiller à la musique ouest-africaine. «Ce sera un moment de partage, d'échange entre ma Gambie et Haïti. Je m'enrichirai et j'espère que ce sera pareil pour le public», conclut-elle.

<http://lenouvelliste.com/article/187114/sona-jobarteh-pour-la-premiere-fois-en-haiti>

Ratification de l’APE : Haïti presque devant le fait accompli

Au 7 juillet 2018 prochain si Haïti ne ratifie pas l’Accord de partenariat économique (APE) signé il y a 9 ans de cela, des entreprises haïtiennes utilisant l’accumulation d’origine pour exporter leurs produits vers le marché européen risquent de n’avoir plus accès à cette facilité. C’est en substance le message qu’a fait passer l’ambassadeur de la délégation de l’Union européenne en Haïti, Vincent Degert, au cours d’une table ronde organisée sur le sujet le mardi 8 mai 2018 dans les locaux de l’Institut français en Haïti (IFH).

Avec cette échéance qui court jusqu’au 7 juillet prochain, la balle est maintenant dans le camp du Parlement, pourrait-on dire, car depuis la décision des autorités haïtiennes de signer cet accord remontant au 10 décembre 2009, les législateurs haïtiens n’ont pas encore procédé à sa ratification. Et ce n’est pas faute d’avoir tout tenté, a laissé entendre l’ambassadeur européen.

« Je viens de parler avec les parlementaires, également les présidents des deux chambres, pour voir si effectivement il y a une possibilité de mettre l’APE dans l’agenda de l’Assemblée nationale dans les semaines à venir », a confié Vincent Degert au journal juste après avoir participé à un panel de discussion autour du thème « L’accord de partenariat économique UE-Cariforum : une opportunité pour le commerce, l’investissement et la création d’emplois » organisé dans le cadre de la célébration de la semaine de l’Europe en Haïti.

L’année dernière, a poursuivi le diplomate européen, on a travaillé de manière très intense avec le secteur privé et le secteur public haïtiens au niveau de l’exécutif pour trouver les bonnes modalités d’application de l’accord en vue de répondre à l’urgence entourant aujourd’hui cette échéance du mois de juillet.

En effet, le Parlement n’ayant pas ratifié l’accord, Haïti a pu bénéficier malgré tout d’une facilité particulière appelée « tout, sauf les armes » donnant l’accès au marché européen ainsi que d’une dérogation additionnelle de cet accès via ce qu’on appelle l’exemption de règle d’origine pour des produits fabriqués par exemple en partie en République dominicaine et qui sont ensuite transférés en Haïti.

C’est le cas par exemple du tissu arrivant en Haïti en provenance de la République dominicaine et découpé sur place pour confectionner des jeans et des t-shirts qui sont ensuite réexportés vers le marché européen et considérés comme un produit « Made in Haiti » grâce au principe qu’on appelle l’accumulation d’origine.

« Ce même produit après le 7 juillet, quand cette exonération spécifique tombera, n’aura plus cette reconnaissance « Made in Haiti » et ne pourra plus accéder avec la même facilité sur le marché européen », a averti Vincent Degert insistant sur l’urgence pour le Parlement de ratifier l’APE parce qu’il y a certaines entreprises haïtiennes qui pourraient être affectées par ce changement qui interviendrait en juillet prochain.

Outre ces entreprises haïtiennes, a précisé l’ambassadeur européen, de nouveaux investisseurs qui voudraient bénéficier de cette situation pour faire de l’accumulation d’origine en Haïti et monter des usines dans le pays avec l’intention d’exporter ensuite vers le marché européen pourraient aussi en pâtir.

« Cette facilité malheureusement n’existerait plus en l’absence de la ratification de l’accord de l’APE », a souligné Vincent Degert expliquant comment l’APE permettrait de stabiliser ce contexte et de

continuer ce flux commercial vers l'Union européenne et pratiquement de créer de nouveaux marchés pour les entreprises haïtiennes.

« On a travaillé avec le secteur privé haïtien sur des soutiens techniques pour la mise en œuvre éventuelle de l'APE en matière de programme douanier, programme phytosanitaire, programme de politique commerciale et d'exportation. Ce soutien technique qu'on a préparé et qu'on a budgétisé dépend de la ratification », a ensuite ajouté M. Degert indiquant que la non-ratification cet été de l'accord reporterait ces programmes à des échéances beaucoup plus lointaines.

Tout en reconnaissant qu'il s'agit-là d'une décision souveraine du Parlement, le chef de la délégation de l'UE en Haïti a mis l'accent sur l'énorme travail effectué à la fois par le secteur public et le secteur privé auprès des parlementaires haïtiens. « Il faut à un moment donné faire les choix que l'on souhaite faire [...] mais il faut être conscient [...] des conséquences », a lâché, lucide, Vincent Degert avant de prendre congé.

L'Accord de partenariat économique repose sur la création d'un marché régional intégré dans les Caraïbes. Il a vocation de faciliter l'harmonisation très progressive des droits extérieurs des pays du CARIFORUM en s'appuyant sur la libéralisation des flux de marchandises entre les économies des Caraïbes, en vue d'aider les entreprises locales à réaliser des économies d'échelle et à faire de la région un marché beaucoup plus attractif pour les investissements et le commerce. Il s'agit du premier accord commercial Nord-Sud réellement global qui favorise le développement durable, instaure un marché régional parmi les pays en développement et contribue à la lutte contre la pauvreté.

<http://lenouvelliste.com/article/187155/ratification-de-lape-haiti-presque-devant-le-fait-accompli>

Métropole Haiti - Publié le 7 mai 2018

L'UE souhaite l'intensification de la lutte contre la corruption



Il ne peut y avoir de lutte contre la corruption sans la mise en place d'un système judiciaire efficace, a déclaré l'ambassadeur de l'Union Européenne en Haïti, Vincent Degert.

Lors d'un déplacement au Gonaïves, le week end écoulé, à l'occasion de la semaine de l'Europe, le diplomate a une fois de plus insisté sur la nécessité de sanctionner les corrupteurs et les corrompus. Les citoyens de tous les pays réclament la reddition de compte, a dit M. Degert pour qui les hommes politiques ont compris qu'on n'échappe pas à la lutte contre la corruption.

On veut savoir où vont les fonds publics qu'il s'agit des ressources financières nationales ou de l'aide financière internationale gérée par le gouvernement, a-t-il martelé plaidant pour la mise en place d'institutions dans le cadre d'un système de lutte contre la corruption.

De plus il recommande un système judiciaire qui fonctionne efficacement.

M. Degert, en compagnie des ambassadeurs de France, Elisabeth Beton Déléguée et de l'Allemagne, Manfred Auster, a eu des discussions avec des leaders d'organisations de la société civile des Gonaïves, en marge d'une conférence débat sur les perspectives de l'UE.

M. Degert a rappelé que l'UE apporte un appui financier et technique dans de nombreux

programmes dont la réforme de l'état et dans des secteurs tels les infrastructures, l'urbanisme, la sécurité alimentaire et l'éducation.

Il a réitéré la volonté de l'UE d'intensifier l'assistance dans le secteur éducatif. D'autre part, l'Union Européenne attend que le gouvernement finalise l'élaboration du plan décennal 2017 -2027 de l'éducation. Notre objectif est de promouvoir une éducation de qualité parce que le développement du pays passe par l'éducation, a-t-il insisté.

De son côté le diplomate allemand a rappelé l'aide de son pays notamment dans le secteur énergétique. L'Allemagne finance la réhabilitation du barrage hydroélectrique sur Péligre. Les travaux sont en phase de finalisation, a expliqué le diplomate.

http://metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=31601

Le Nouvelliste – Publié le 4 mai 2018

La fondation Terre des hommes lance son espace de coordination grâce au support de l'UE

Financé à hauteur de 500 000 euros par l'Union européenne, le projet « Renforcement du système de justice juvénile pour la promotion et la protection des droits des enfants en conflit avec la loi dans le département du Sud (Haïti) » fait son chemin. Mis en œuvre par la fondation Terre des hommes, ce projet dont le lancement a eu lieu en novembre de l'année dernière vient de donner naissance à un Espace de coordination régionale sur la justice juvénile dans ledit département. Une cérémonie à laquelle ont pris notamment part des représentants de l'Unicef, du bureau des droits humains en Haïti, de l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR), a été organisée le week-end dernier afin de sceller l'évènement.

La loi du 7 septembre 1961 traitant de la question de la protection des mineurs en conflit avec la loi prévoit, en son article 2, que les mineurs coupables de délit, de crime ou de contravention seront jugés par les tribunaux pour enfants, les cours d'assises des mineurs et le tribunal de simple police en audience spéciale. En vertu de cette loi, il avait été prévu qu'il serait placé, dans chaque juridiction de jugement, un tribunal pour enfant. Or, 57 ans après, le constat est tout autre. Sur les cinq cours d'appel que comptent le pays, seulement 2 ont été constitués à l'intention des enfants. La création de cet espace est en quelque sorte un pas en avant en attendant la construction d'un tribunal pour enfant dans le Sud, a précisé la cheffe de délégation de Terre des hommes (TDH), Islande Georges Cadet.

Selon la représentante de TDH, « cet espace de coordination régionale sur la justice juvénile dans le département du Sud est une table sectorielle où les acteurs concernés auront l'occasion de se rencontrer pour engager des discussions autour des problématiques liées au fonctionnement global du système de justice juvénile en Haïti et spécifiquement dans le Sud ». Ainsi, à travers cet espace, les autorités préposées pour le traitement des dossiers des mineurs en conflit avec la loi, à l'instar des juges d'instruction pour mineurs et juges délégués pour enfants, le substitut du commissaire du gouvernement désigné à cet effet, les juges de paix et les autorités policières pourront rencontrer les autres acteurs administratifs comme l'Institut du bien-être social de recherche (l'IBESR), l'Office de protection du citoyen (OPC) ainsi que les structures de la société civile, en l'occurrence les barreaux des juridictions de la zone et les organisations locales et internationales pour échanger sur le domaine. L'appui de la Brigade de la protection des mineurs (BPM) doit se faire conjointement avec l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR), avec le parquet, avec le tribunal de première instance, avec le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF)... « Il faut une prise en charge coordonnée afin d'éviter les duplications qui sévissent dans le milieu », a indiqué la cheffe de projet Fara Jean Baptiste.

Pour établir cette table sectorielle beaucoup d'efforts ont dû être déployés, a assuré Fara Jn Baptiste. Dans un premier temps, il s'agissait de savoir si une pareille structure existait déjà et ensuite d'y identifier les différents acteurs. Un total de 95 institutions travaillant dans le secteur de la justice juvénile ont été répertoriées et on est loin du compte. Le mécanisme mis en place en mars dernier n'a pu tous les identifier, a expliqué la cheffe. En quatre jours, il fallait visiter 18 communes. Toutefois la majorité a pu être touchée, a-t-elle déclaré d'un ton désolé. L'essentiel de ce qu'on peut retenir de cette cartographie, c'est que tous les interviewés ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'un espace de concertation. Il devenait pour eux un besoin.

Arriver à pérenniser cette table de coordination, a soutenu Mme Cadet, nécessite une réelle implication de tous les concernés. Car, selon la cheffe de projet, cette structure « devra contribuer à développer un système de justice adapté aux filles, aux garçons et qui porte le flambeau d'un changement au niveau national ». L'espace a pour objectif de permettre aux acteurs de jeter un coup d'œil sur la transmission des valeurs et principes d'une justice adaptée aux enfants selon le vœu de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et de la Constitution haïtienne et de la loi du 7 septembre 1961. Les représentants des universités et autres instances concernées par la question pourront prendre part aux discussions.

La détention préventive prolongée des mineurs, le respect des bonnes pratiques dans la justice des mineurs, l'assistance légale et la coordination avec les acteurs sociaux et communautaires sont autant de thématiques que cet espace aura à traiter lors des discussions.

Active dans plus de 35 pays, la fondation Terre des hommes - Lausanne (Tdh) est la plus grande organisation suisse d'aide à l'enfance. Elle développe et met en place des projets qui permettent d'améliorer la vie quotidienne de plus d'un million d'enfants et de leurs proches, notamment dans les domaines de la santé et de la protection. Terre des hommes est présente en Haïti depuis 1989.

<http://lenouvelliste.com/article/186997/la-fondation-terre-des-hommes-lance-son-espace-de-coordination-grace-au-support-de-lue>

Le Nouvelliste – Publié le 30 avril 2018

Un programme de subvention aux entreprises d'exportation de la CARIFORUM

L'Agence caribéenne de développement des exportations (CEDA) et le Bureau de l'ordonnateur national du fonds européen de développement (BONFED) ont organisé, ce vendredi, un atelier de sensibilisation à un nouveau programme de subvention ayant pour objectif d'informer et de partager les informations nécessaires avec les petites et moyennes entreprises du pays qui ont un potentiel d'exportation et qui désirent participer à ce programme.

Ils étaient plusieurs dizaines d'entrepreneurs à prendre part à cet atelier de sensibilisation vendredi à l'hôtel Marriott. Ils étaient tous motivés à mieux connaître ce nouveau programme et les conditions d'éligibilité. À ce niveau, ils étaient bien servis. Après des interventions magistrales, on faisait place à un débat pour le moins animé. Tous les détails ont été discutés. Et les entrepreneurs dont les firmes sont légalement reconnues et vieilles de deux ans au moins ont jusqu'au 4 juin prochain pour déposer leurs dossiers de candidature.

Dans le cadre de ce programme, deux millions d'euros sont à la disposition des entreprises à vocation d'exportation. Ce programme prend en compte les PME issues des 14 pays de la CARICOM et la

République dominicaine. L'objectif est de renforcer la capacité des PME de la zone à se développer sur le marché national et international.

Les objectifs poursuivis, selon Hervé Philippe, membre du conseil technique du BONFED, sont de permettre aux entreprises bénéficiaires de couvrir d'autres marchés et d'augmenter leurs exportations. Aussi vise-t-il à réduire le coût de production, d'identifier de nouvelles sources d'approvisionnement pour les matières premières et d'autres intrants, d'augmenter la production grâce à la formation et au perfectionnement du personnel, de faciliter la protection des marques, de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur...

En plus d'être reconnue légalement et avoir deux ans accomplis, l'entreprise voulant bénéficier de ce programme doit soumettre son état financier, remplir le formulaire sur le site de la Caribbean Export et le soumettre aux autorités concernées. Il s'agit, selon Rogès Lamothe, l'un des conseillers pays de ce mécanisme, d'un programme de remboursement de fonds, ce qui signifie que l'entrepreneur bénéficiaire doit disposer de la totalité des fonds nécessaires au financement de l'activité en question et le remboursement se fera à hauteur de 70%. Les coûts des projets doivent être compris entre 10 000 et 50 000 euros.

La sélection des projets passera par un processus d'appel à propositions au niveau régional. C'est du moins l'explication du **représentant de l'Union européenne, Anecito Rodriguez Ruiz**. Au regard de la situation du pays où l'expérience a montré par le passé que les PME haïtiennes rencontraient pas mal de difficultés pour remplir les formalités nécessaires à l'obtention de ces subventions, des experts ont été spécifiquement recrutés pour les aider en ce sens. Ces derniers, ajoute M. Ruiz, auront pour tâche de fournir tous les justificatifs nécessaires au remboursement des coûts engagés par les entreprises dans le cadre de ces subventions.

Ce programme entre dans le cadre du 11e FED. Caribbean Export Development Agency, selon les responsables, à travers ce mécanisme, vise à augmenter la compétitivité du secteur privé aussi bien en Haïti que dans la région caribéenne. Ledit secteur mettra l'accent sur la pénétration du marché, des cadres des chaînes de valeur et d'approvisionnement, la traçabilité, l'accès au financement, la promotion de l'énergie verte et l'efficacité énergétique comme facteurs de réduction des coûts et de mécanisme d'approchement commercial plus ciblés. L'amélioration de l'environnement favorable aux entreprises dans les États de la CARIFORUM revêt une importance capitale dans le cadre de ce programme.

<http://lenouvelliste.com/article/186737/un-programme-de-subvention-aux-entreprises-dexportation-de-la-cariforum>

Le National – Publié le 30 avril 2018

DAGS : pour renforcer le secteur privé haïtien

Dans le cadre du programme de subvention d'assistance directe aux entreprises (DAGS), l'Agence caribéenne de développement des exportations a organisé, le vendredi 27 avril 2018, un séminaire de formation et de sensibilisation. Cet atelier organisé à l'hôtel Marriott de Port-au-Prince se donne pour objectif d'informer sur le programme de subvention et des démarches concernant les procédures de demande remboursement.

Le DAGS concerne 15 pays de la Caraïbe et 24 millions d'euros sont le montant disponible à ce programme. Pour qu'une compagnie soit bénéficiaire du DAGS, il faut qu'elle soit enregistrée de manière légale. « L'objectif global de ce programme est d'accroître la création d'emplois et la

réduction de la pauvreté dans les États de la Caraïbe. Ce système pourra financer 70% du besoin financier nécessaire à la réalisation des projets de certaines PME pour des montants compris entre 10 000 et 50 000 euros », a-t-on appris.

«Ces programmes ne peuvent avoir des effets sur le développement du secteur privé que si le cadre dans lequel les entreprises évoluent est favorable à leur développement », a fait savoir le représentant de la délégation européenne **Ancito Rodriguez Ruiz**. Aussi, ajoute-t-il, l'Accord de partenariat économique (APE) propose des conditions d'accès au marché régional et européen. Selon **M. Rodriguez Ruiz**, ces conditions d'accès vont permettre de mettre en place un cadre favorable au développement des PME et d'attirer l'investissement.

Plus loin, **Ancito Rodriguez Ruiz** a souligné un ensemble de programmes mis sur pied à travers ce programme. Il s'agit du programme binational de coopération Haïti-République dominicaine concernant le commerce et le développement du secteur privé pour un montant de 7.6 millions d'euros; les mesures pour appuyer la mise en place de l'APE 17.8 millions euros ; la facilitation d'investissement de 25 millions euros. Par ailleurs, le représentant de la délégation européenne réitère l'engagement de la Banque européenne d'investissement. La BEI, avance-t-il, vient d'effectuer plusieurs missions en Haïti dans l'objectif d'apporter des financements pour le développement des PME. Aux dires de **M. Rodriguez Ruiz**, le programme régional de développement du secteur privé a été conçu dans l'objectif de permettre aux pays de la région d'exploiter les opportunités offertes par l'APE.

M. Rodriguez Ruiz ajoute ceci : « le système de subvention qui va être présenté vise à fournir des éléments de solutions pour renforcer les capacités des PME haïtiennes à se développer sur le marché national, régional et international ». Selon ses dires, ce programme est le meilleur moyen de développement des PME qu'on a proposé à Haïti et les autres pays de la région. Par ailleurs, il a invité les parlementaires haïtiens à ratifier cet accord avant le mois de juin 2018. Car, dit-il, cet accord va aider Haïti à jouir des opportunités concernant le bénéfice maximum du développement économique et de la création d'emplois dans le pays.

Pour lui, **l'Union européenne (UE)** contribue au niveau du développement du secteur privé dans la région caribéenne. « Ceci traduit le programme régional de développement du secteur privé pour un montant de 27.2 millions d'euros auquel **l'UE** a contribué 24 millions euros. Concernant spécifiquement Haïti la coopération de **l'Union européenne** pour le développement du commerce et du secteur privé », précise-t-il. En effet, souligne **M. Rodriguez Ruiz**, trois programmes ont été signés. Il s'agit, selon lui, le programme binational de coopération Haïti- St Domingue pour environ 50 millions euros, l'appui au ministère du Commerce et de l'Industrie à hauteur de 9.76 millions d'euros et le marché unique de la Caraïbe pour 1,93 million d'euros.

Le déficit commercial structurel, l'environnement des affaires, le coût des facteurs de production, les capacités institutionnelles sont, entres autres, les défis que doivent révéler la République d'Haïti pour faire le développement du commerce et le secteur privé en Haïti, selon **Ancito Rodriguez Ruiz**.

<http://www.lenational.org/dags-pour-renforcer-le-secteur-prive-haitien/>

Vers la réalisation de l'édition 2018 de la **Semaine de l'Europe**



L'édition 2018 de la **Semaine de l'Europe** débute ce 30 avril à la FOKAL avec un cycle de trois films issus de l'espace ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) qui ont été cofinancés par **l'Union européenne**.

Chaque projection sera suivie d'un échange avec la salle pour aborder les thématiques traitées par le film, tel que la question du handicap, la migration ou les droits des enfants.

Ces projections, organisées en partenariat avec **L'union Européenne** par le programme Arts et culture et la Bibliothèque Monique Calixte, sont ouvertes à des groupes scolaires, mais le public y est cordialement invité.

Grigris a beau avoir une jambe paralysée, il a l'optimisme chevillé au corps. A Ndjamen, le jeune Tchadien va souvent en discothèque, où il excelle sur la piste au point que, malgré son handicap, il voudrait devenir danseur professionnel. Alors qu'il tombe amoureux de la belle et douce Mimi, il apprend que son oncle, gravement malade, vient d'être hospitalisé et est dans l'incapacité de payer les frais médicaux. Afin d'aider sa famille, Grigris tente le tout pour le tout et décide de travailler pour des trafiquants d'essence. Un jeu dangereux quand on est un homme honnête. Les choses ne vont se passer totalement comme prévu...

La nuit, il est au centre des regards : sur une piste de danse, Grigris fait son show, comme un Michael Jackson vraiment noir, à N'Djamena. Le jour, il n'est plus qu'un «estropié qu'on ignore, traînant sa jambe atrophiée, dont il ne peut faire des merveilles que dans ses chorégraphies. Dans la même discothèque, la belle Mimi brille chaque soir, reine de beauté sous les projecteurs. Et, le lendemain, prostituée dans une pauvre baraque... Avec ces deux personnages, Mahamat-Saleh Haroun regarde en face la réalité tchadienne tout en créant un univers romanesque très attachant, parfois proche du polar.

Grigris est le héros fragile d'un monde dangereux où, plus tard dans la nuit, c'est au trafic d'essence qu'on se livre pour survivre. La vitalité festive et musicale voisine ainsi avec des séquences de tension, mais aussi avec des moments de solitude et de silence. A travers ces différentes tonalités, une même volonté : sortir de l'ombre des vies livrées à la sauvagerie ordinaire. Pour se tirer de sales affaires, Grigris doit jurer sur le Coran. S'il ment, il sera damné. Il ment et jure, car, damné, il l'est de toute façon. Comme Mimi. Sur ces parias de N'Djamena, Mahamat-Saleh Haroun pose un regard attentif, aimant. En les mettant au centre de son film, il leur donne une histoire, un destin possible.

http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=31568

L'Union européenne et ses partenaires lancent la **Semaine de l'Europe 2018**

- • • Le 9 mai marque la fête de l'Europe en hommage à la déclaration prononcée le 9 mai 1950 par Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, qui posait les jalons de la construction européenne.

- • Chaque année, pour célébrer cet anniversaire ainsi que les liens d'amitié et de coopération qui

unissent l'Union européenne et Haïti, l'Union européenne, associée aux Etats membres présents en Haïti (Allemagne, France, Espagne et Royaume Uni), propose au public une "Semaine de l'Europe" qui combine une série d'activités pédagogiques et festives.

- • Ainsi, pas moins de 28 événements étalés sur deux semaines, seront proposés au public du 30 avril au 15 mai. Au menu, 8 projections de films, 8 tables-rondes/débats, 8 spectacles - dont 7 concerts et une pièce de théâtre -, des inaugurations et 2 expositions.

- • Pour ce qui concerne les concerts de l'amitié Union européenne-Haïti, on peut signaler la venue pour la première fois en Haïti de la grande chanteuse mandingue britannico-gambienne Sona Jobarteh qui est une des rares femmes, sinon la seule, à jouer de la Kora (instrument à corde d'Afrique de l'Ouest) qui sera rejointe sur scène par James Germain. Les musiciens belges electro Angstromers et le groupe racine Chouk Bwa se produiront également sur cette scène.

- En outre, cette année, l'UE s'associe aussi au concours de nouvelles de Gary Victor pour deux conférences avec les lauréats du dernier concours sur l'avenir du pays.

- Dans une perspective de décentralisation, les différentes activités se déploieront à Port-au-Prince, Gonaïves, Jacmel et au Cap Haïtien. La Semaine de l'Europe se clôturera avec la cinquième édition du Concours de plaidoiries sur les droits de l'homme accueilli au Lycée Alexandre Dumas.

- • La Semaine de l'Europe 2018 et le Festival de la coopération Union européenne - Haïti sont organisés en partenariat avec l'Institut Français en Haïti, Wallonie-Bruxelles International, les ambassades des Etats membres de l'UE, les Alliances Françaises du Cap, de Gonaïves et de Jacmel la Fokal et l'Université Quisqueya, le LAD, le CPECC et l'APROFH notamment.

http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=31571

Le Nouvelliste – Publié le 27 avril 2018

Deux semaines au lieu d'une pour célébrer l'Europe, en 2018

Du 30 avril au 15 mai, Port-au-Prince et plusieurs autres villes du pays accueilleront des activités autour de l'édition 2018 de la semaine de L'Europe. Au programme : des concerts, du théâtre, des films, des expositions, des conférences, un concours de plaidoirie sur les droits de l'homme. En quelques mots, deux semaines bien chargées dans une dynamique d'échange entre les cultures. Il n'y a certainement pas moyen de s'ennuyer en ce début de mai.

Il est de ces affiches qu'on garde dans son carnet secret, qu'on applique religieusement sur son tableau à punaises comme des posters de ses idoles ou modèles en raison de leur originalité ou de l'affection qu'on éprouve pour le message qu'elles portent. C'est le cas pour l'affiche de la semaine de L'Europe qui va cette année en Haïti du 30 avril au 15 mai.

On y voit une femme empoignant d'une main une kora, un instrument à corde (cousin pas trop éloigné de la cithare) tandis qu'elle garde levé l'autre bras comme pour saluer un interlocuteur avec un sourire gracieux. Il s'agit bien de Sona Jobarteh, présentée par Raphaël Brigandi (responsable de la semaine de L'Europe) comme une grande chanteuse. «Sona, confie-t-il, est une grande chanteuse que j'ai découverte il n'y a pas longtemps. Elle est une virtuose du kora qui est un instrument plutôt réservé aux hommes. Elle-même est issue d'une longue lignée gambéenne de joueurs de cet instrument d'ascendance malienne». Elle se produira avec James Germain en deux occasions: le 10 mai à l'IFH et le 11 mai à Jacmel.

Au cours de la conférence de presse autour de la semaine de l'Europe, **Raphaël Brigandi** a tenu à rappeler l'intérêt de **l'Union européenne** de permettre un dialogue entre les cultures, dans le cadre de ce festival qui n'a de cesse de s'imposer dans l'agenda culturel haïtien. Autres occasions de constater ce mélange entre les cultures ce sont entre autres les 3 concerts du groupe électro belge baptisé «The angstromers» avec «Chouk Bwa Libète», groupe racine issu de l'Artibonite. «Les deux groupes se produiront ensemble au Cap, aux Gonaïves et à Jacmel comme ils l'ont fait plusieurs fois en Europe. Leur collaboration a donné lieu à un album que l'on découvrira d'ailleurs dans le cadre de la semaine de l'Europe cette année», confie Pascal Montois, représentant de la Wallonie-Bruxelles.

Avant de laisser la musique, il faut annoncer qu'une place de choix est réservée aux artistes émergents de la scène locale. À ce sujet on pourra apprécier le 8 mai le tandem Coralie Hérard et Slooze, une étoile montante de la sphère gospel.

Le cinéma ne sera pas en reste dans l'édition 2018 de la semaine de l'Europe. L'Université Quisqueya, la Fokal et les alliances Françaises ont chacune leur propre agenda de films européens mais aussi dominicains, tchadiens et éthiopiens. **Raphaël Brigandi** assure qu'il y a beaucoup de titres divertissants à côté des propositions académiques.

D'autres attractions qui pourront attirer beaucoup de monde au festival qui dure toute une quinzaine sont des conférences comme celle des lauréats du concours de nouvelles : « jeunes d'aujourd'hui, Haïti de demain », l'exposition «Fanm Vanyan» de Nadia Todres ou encore le spectacle de théâtre sur l'environnement avec la compagnie Les Rescapés. Pour plus de détails sur les heures et les adresses des diverses activités, il suffit de se renseigner sur le site internet et les comptes de réseaux sociaux de **l'Union européenne en Haïti**.

Pascal Montois encourage le public à profiter au maximum de cette belle palette d'activités qui permet de transcender nos différences à travers la culture et d'oublier la part d'ombre de l'existence. **Raphaël Brigandi**, lui, souhaite que le public puisse récolter les fruits de plusieurs mois de préparation par une équipe qui tâche de bien le servir.

<http://www.lenouvelliste.com/article/186700/deux-semaines-au-lieu-dune-pour-celebrer-leurope-en-2018>

Le Nouvelliste – Publié le 27 avril 2018

La Semaine de l'Europe en Haïti, vers un rapprochement entre plusieurs cultures

L'ambassadeur de l'Union européenne (UE) en Haïti, Vincent Dégert, accompagné d'autres diplomates, a lancé ce jeudi la Semaine de l'Europe en Haïti qui va du 30 avril au 15 mai 2018 et sera marquée par des activités dans quatre villes haïtiennes dont Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien et Jacmel. 28 événements au total sont inscrits au cœur de la Semaine de l'Europe correspond au nombre des États membres de **l'UE**.

L'ambassadeur Dégert a mis l'accent sur l'aspect festif de cet événement ouvert gratuitement au grand public. Le diplomate invite un public étudiant à prendre part à cette semaine où il y aura des conférences-débats, des projections de films entre autres. Des ambassadeurs seront sur place pour répondre aux questions sur les relations entre **l'UE** et Haïti.

Dans le menu, le festival de films sera lancé le 30 avril. **L'ambassadeur de l'UE** annonce que des films européens, d'Afrique, de la Caraïbe seront projetés. Il y aura aussi la projection de Cristo Rey,

un film qui traite le vécu d'un Haïtien dans un quartier de Santo Domingo. «Good bye Lénine», le changement du passage de l'Allemagne de l'Ouest en une Allemagne unifiée, sera également en projection. L'histoire du roi George 4, le père de l'actuelle reine Elisabeth, sera aussi diffusé. Mis à part ses films, un documentaire sera diffusé sur l'appui budgétaire en Haïti : outil de dépendance ou de souveraineté?

Un concert avec une artiste britanico-gambienne est prévu lors de cette semaine. Sona Jobarteh maniera l'instrument ancestral «kora» de l'Afrique de l'Ouest. Elle sera en concert avec l'artiste haïtien James Germain à l'Institut français.

L'ambassadeur Vincent Dégert annonce par ailleurs que des artistes belges et haïtiens produiront ensemble une composition pour immortaliser la Semaine de l'Europe. Comme l'année précédente, l'UE entend, de concert avec ses partenaires, organiser un concours de plaidoirie sur les droits de l'homme avec les lycées haïtiens.

Stéphane Maicon, représentant de l'ambassade de France, croit que cette semaine va illustrer la densité des liens que l'Europe partage avec Haïti. La semaine, a-t-il souligné, célèbre le résultat d'une réconciliation au sein du continent autour d'un projet commun construit sur la solidarité. «L'UE est un espace où l'on promeut des valeurs universelles que sont les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie», a indiqué Stéphane Maico, qui dit espérer que ces événements permettront au public haïtien de mieux comprendre la vision des choses de l'UE et se réunit ensemble sur le drapeau international de la culture.

<http://lenouvelliste.com/article/186672/la-semaine-de-leurope-en-haiti-vers-un-rapprochement-entre-plusieurs-cultures>

Le Nouvelliste – Publié le 19 avril 2018

Accord de partenariat économique CARIFORUM-Communauté européenne, quelques avantages offerts à Haïti.

Les accords de partenariat économique conclus entre l'UE et les six régions des pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP) sont des accords d'intégration économique à allure de zones de libre-échange conformes aux critères juridiques de l'article XXIV et du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994.

La région de la Caraïbe regroupée au sein du Forum des Caraïbes (CARIFORUM) a été la première sous-région du groupe ACP à s'engager dans un accord de ce type avec l'Union européenne. Il s'agit de l'Accord de partenariat économique CARIFORUM/Communauté européenne qui est un accord complet incorporant des composantes représentées entre autres par le commerce des marchandises, le commerce des services, etc.

Haïti est le seul pays moins avancé (PMA) du CARIFORUM à avoir signé l'Accord, mais ne l'a pas encore ratifié. Cette non-ratification est sans aucun doute due à l'ignorance des parlementaires quant aux avantages potentiels qu'Haïti peut tirer de cet accord dans les domaines susmentionnés.

Commerce des marchandises

Dans le domaine du commerce des marchandises, l'ouverture du marché européen via l'exemption de droits de douane et de quota peut être mise à profit par Haïti pour développer et promouvoir une production tournée vers l'exportation.

L'élément fondamental à exploiter dans ce cas demeure les règles d'origine qui faciliteront la fabrication des biens à partir de composants non seulement d'origine régionale mais également importées de sources extrarégionales. En d'autres termes, pour les biens originaires d'Haïti obtenus du sol national (produits agricoles) ou issus d'un processus de fabrication axé sur la transformation de matières premières importées des États membres de l'UE et/ou du CARIFORUM peuvent bénéficier d'un accès sans droits de douane ni quota dans les pays de l'UE.

En termes de protection de la production nationale de biens, Haïti dispose aussi de la latitude de recourir à des mesures de défense commerciale pour mettre à l'abri momentanément les firmes haïtiennes de la concurrence de produits similaires importés des autres États Membres du CARIFORUM et de l'UE entachés de dumping, de subventions. Il est également possible pour Haïti de recourir à des mesures de sauvegardes pour contrecarrer l'accroissement des importations de biens qui causent ou menacent de causer des préjudices sérieux à des produits similaires nationaux.

À titre de soupape de sécurité, certains produits haïtiens ont été placés sur une liste d'exclusion signifiant que ces biens ne seront pas assujettis au processus de libéralisation et seront grevés de droits de douane au moment de leur importation sur le territoire haïtien.

Services

La composante "service" de l'APE offre aussi certaines opportunités qu'il convient de mettre en exergue. À ce sujet, le commerce des services peut être aussi développé au niveau de secteurs et de sous-secteurs déterminés. Mais là où il y aurait lieu de tirer profit est la recherche de la promotion de l'investissement européen dans certains secteurs de services qui ont été identifiés dans les études antérieurement menées dans ce domaine. Cela dépendra tout aussi bien des offres qui seront faites par Haïti dans sa liste d'engagements spécifiques et du degré de libéralisation qui sera consenti.

Dans la perspective d'attirer l'investissement européen dans certains secteurs et sous-secteurs de services, il conviendra d'accorder une très grande attention au Mode 3 qui pourrait induire des flux d'investissement très importants en fonction du cadre légal en vigueur et du degré de libéralisation convenu à travers la liste d'offres. Car c'est par le biais de ce mode que pourront être envisagés l'implantation et le fonctionnement sur le territoire national de filiales, de succursales, etc; de firmes européennes opérant dans ces secteurs et/ou sous-secteurs. Il y va de même pour le Mode 4 par le biais duquel les catégories de personnes physiques liées aux firmes européennes se proposant d'opérer en Haïti pourront fonctionner sans contrainte aucune suivant les engagements consentis dans la liste d'offres.

Par ailleurs, les dispositions de l'APE sur les services culturels offrent beaucoup d'opportunités aux secteurs nationaux opérant dans des domaines comme le théâtre, la chanson, les groupes musicaux, les auteurs, les compositeurs, les sculpteurs, etc. Les catégories de personnes opérant dans ces domaines sont cataloguées comme des fournisseurs de services professionnels. Ces derniers ont la possibilité de séjourner via l'accès aux marchés plus de six (6) mois dans la quasi-totalité des États membres de l'UE, à l'exception de la Belgique.

Cependant, pour bénéficier de cet accès au marché européen consolidé, les personnes opérant dans les domaines susmentionnés doivent respecter les conditions établies dans le cadre de l'APE, notamment la détention d'un contrat en bonne et due forme pour une période n'excédant pas 12 mois, la possession d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur d'activité, la non-perception d'une rémunération autre que celle reçue du fournisseur contractuel du service, etc.

De même, les personnes non engagées dans des activités commerciales dans l'Union européenne peuvent aussi opérer librement en Europe pendant des périodes allant de 90 jours à 12 mois afin de collaborer dans des projets, d'obtenir de la formation, d'apprendre de nouvelles techniques, de s'engager dans la production, etc.

Il convient toutefois de noter que l'accès privilégié accordé aux fournisseurs de services de spectacle, aux artistes et aux praticiens de la culture peut être assujetti à des conditions de qualifications et à des

tests pour des besoins économiques. En cas d'enregistrement et de certification effectués au niveau de la région, les États membres de l'UE peuvent accepter ces qualifications. Les catégories de professionnels haïtiens concernées par la fourniture de tels services devront donc satisfaire à ces critères de qualification.

Les engagements contractés par l'UE envers le CARIFORUM dans le cadre des services de spectacle impliquent l'ensemble des États membres, à l'exception de la Belgique. Ils sont provisoirement mis en œuvre dans le cas de 15 États membres dès 2008. Par contre, ils ne seront effectivement appliqués dans les 10 nouveaux États membres qu'après 3 ans. Dans le cas de la Bulgarie et de la Roumanie, ils seront mis en vigueur après 5 ans. Ainsi donc, les artistes haïtiens ne pourront pas bénéficier de l'accès aux marchés dans les nouveaux États membres de l'UE, en Bulgarie et en Roumanie immédiatement suivant les conditions fixées dans l'APE.

Haïti peut aussi tirer profit des dispositions du Protocole sur la Culture afin de faciliter ceux qui ne sont pas engagés dans des transactions commerciales mais qui désirent entreprendre des activités culturelles y compris en collaboration avec des ressortissants européens. Il convient de savoir si Haïti a signé et ratifié la Convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la Protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur laquelle se base le Protocole. Dans le cas contraire, il conviendrait de satisfaire à cette exigence afin de pouvoir tirer pleinement profit des opportunités qu'offre cette Convention.

Parmi ces avantages figurent les dispositions spéciales sur le secteur de l'audiovisuel qui représentent une évolution significative dans la position traditionnelle de l'Europe consistant à ne pas incorporer ce domaine dans aucun accord conclu avec d'autres pays. Les secteurs haïtiens engagés dans l'audiovisuel ont donc la possibilité désormais de bénéficier de l'accès aux États membres de l'Union européenne via certains mécanismes.

Dans cet ordre d'idées, les produits et services audiovisuels impliquant des opérateurs caribéens et européens seront réputés être des produits et services domestiques et seront conformes aux règles établies au niveau des deux parties en termes de contenu. De plus, les producteurs haïtiens de l'audiovisuel pourront également avoir accès au financement disponible en Europe pour les projets à caractère créatif via l'établissement d'accord de coproduction.

Le Protocole sur la Culture met aussi l'accent sur l'assistance technique notamment pour la formation, l'échange d'information, l'expertise et l'expérience, le conseil en ce qui a trait à l'élaboration des politiques et de la législation, l'emploi et le transfert des technologies et le savoir-faire. Cette assistance couvre aussi la coopération entre les entreprises privées, les organisations non gouvernementales et le partenariat public/privé.

Il conviendra donc pour Haïti de tirer profit au maximum de cette coopération dans les domaines couverts.

Les artistes ou groupes musicaux haïtiens bénéficieront du même niveau d'accès en tant que professionnels traditionnels qui fournissent des services de spectacles sous la rubrique de fournisseurs de services contractuels.

Enfin, l'APE présente aussi d'importantes opportunités au niveau des services touristiques pour Haïti.

Investissement

Dans le domaine de l'investissement proprement dit, Haïti a tout à gagner à promouvoir les investissements européens générateurs d'emplois. La liste d'offres qui sera établie dans ce domaine devra donc contempler les opportunités offertes par le marché haïtien aux investisseurs potentiels de l'UE tout en s'alignant sur le cadre défini et arrêté par le CARIFORUM d'un commun accord avec l'UE.

Dans le cadre de l'Accord de partenariat économique, les secteurs d'investissement considérés sont ceux incorporés dans la Classification industrielle standard couvrant toutes les activités industrielles établie par l'Office des statistiques des Nations unies (ISIC Rev. 3.1). Les secteurs et sous-secteurs couverts inclus dans le chapitre de l'APE sur l'investissement sont les suivants:

- i. Agriculture, chasse et forêts: Agriculture, Forêt et abattage des arbres, etc.) ;
- ii. Pêche (activités liées à la pêche, etc.) ;
- iii. Mine et carrières: Mine de charbon et de lignite, extraction de tourbe, extraction de pétrole brut et de gaz naturel, Minerai de métal, Autres mines et carrières non spécifiées ailleurs.
- iv. Fabrication: Fabrication du bois et de produits en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en paille et en tresse; fabrication de produits pétroliers raffinés; Fabrication de produits chimiques et de produits chimiques autres que les explosifs; fabrication d'équipements et de machines; fabrication de meubles; fabrication non dénommée ailleurs).

Dans le cadre de la liste d'offres sur l'investissement pour les biens, c'est l'approche de la liste négative qui est utilisée. Cette approche prend en compte seulement les limitations, réserves ou exclusions en vigueur dans la législation interne applicable aux domaines visés et devant figurer sur la liste.

En conclusion, les échanges commerciaux se concentrent de plus en plus aujourd'hui dans les accords de libre-échange. Ce mouvement circulaire est observé sur tous les continents avec la conclusion de ces types d'accord non seulement entre des partenaires plus développés mais également entre ces derniers et ceux en développement ou moins avancés. Par exemple, le 21 mars dernier, l'Union africaine a jeté les bases de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC). Lors d'une session extraordinaire tenue à Kigali au Rwanda, 44 pays membres ont, en effet, signé l'accord instituant ce qui à terme pourrait devenir la plus grande zone de libre-échange du monde. L'Union africaine espère augmenter ainsi de 60% le commerce intra-africain.

Aujourd'hui seuls 16% des échanges commerciaux des pays africains s'effectuent avec d'autres pays du continent. De même, l'Accord global et progressiste de partenariat transpacifique a été paraphé au Chili le 8 mars dernier par 11 pays, en l'absence des États-Unis d'Amérique qui s'étaient retirés des discussions à la suite de l'élection de Donald Trump. Cet accord représente 13,4 % du produit intérieur brut (PIB) planétaire.

C'est dans ce contexte global que se place l'APE. Les parlementaires doivent donc prendre en compte cette situation en se prononçant favorablement sur la décision de ratification de cet accord qui incorpore certains leviers de protection pour l'économie haïtienne au niveau de la composante commerce des marchandises. D'autres garde-fous pourront être envisagés lors de l'élaboration des listes d'offres sur les services et l'investissement, en considérant les aspects offensifs et défensifs des secteurs et/ou sous-secteurs de services à développer. Le rôle du Parlement sera surtout de veiller à sauvegarder les intérêts d'Haïti quant à l'extension à la République dominicaine de la préférence régionale, en y incorporant des réserves dans l'instrument de ratification.

En ne ratifiant pas l'APE, les parlementaires mettront Haïti dans une situation très défavorable vis-à-vis des autres pays de la CARICOM qui font partie du CARIFORUM et signataires de l'accord. De plus, en cas de non-ratification de l'APE, il est certain que Haïti maintiendra son statut de pays éligible au dispositif "Tout sauf les armes", facilité concentrée sur des avantages tarifaire axés principalement sur les marchandises mais exclusivement réservée aux PMA. Pourtant, Haïti n'a jamais pu en tirer profit.

<http://lenouvelliste.com/article/185892/accord-de-partenariat-economique-cariforum-communaute-europeenne-quelques-avantages-offerts-a-haiti>

L'UE octroie 35 millions d'Euros pour renforcer la capacité de l'État, selon l'Ambassadeur Vincent Degert

Après l'accord de partenariat entre le gouvernement haïtien et l'Union européenne, pouvant renforcer la capacité de l'État à travers le budget national, l'ambassadeur de l'UE, Vincent Degert, le 12 avril 2018, donne des précisions à l'émission le point de Radio/Télé Métropole. Pour le premier décaissement, un montant de 35 millions d'euros sera disponible au gouvernement haïtien.

Le programme entre Haïti et l'Union européenne rentre dans un cadre où les bailleurs de fonds veulent soutenir les pays et supporter le développement. Selon l'ambassadeur, pour entériner le projet de financement, il faut que le gouvernement haïtien passe par trois réformes : la finance publique, la gouvernance publique et l'administration publique. Et cela se fera à la fois au niveau des recettes de l'État et les dépenses publiques a ajouté Vincent Degert.

Cette réforme, précise l'ambassadeur, ne peut pas venir de l'extérieur, mais de l'intérieur. La méthode veut que les autorités mettent en place ces trois balises afin que tout soit en marche. Selon lui quand le Fonds Monétaire International (FMI) a choisi d'injecter de l'argent dans l'économie haïtienne notamment dans le budget dit-il, il doit s'assurer que ce n'est pas dans un trou perdu dans lequel l'argent est injecté. Donc, l'État doit garantir que le fonds reçu va être géré avec la plus grande rigueur et sérénité.

Le processus étant enclenché depuis la signature de l'accord, des étapes sont prévues pour son avancement. Selon lui, les étapes du décaissement vont se faire en trois temps : le premier se fait par la signature, le second durant l'année fiscale en cours et le dernier aura lieu au commencement de la nouvelle l'année fiscale d'après.

Mais, il y a des indicateurs et des critères à respecter pour avancer dans le processus, poursuit M. Degert. Selon lui, le premier décaissement doit donc respecter les balises qui sont liées aux restrictions et les performances de l'État. Pour la deuxième on doit s'assurer qu'il y a une politique de développement qui sous-tend la réforme et autres pour la continuation de programme, a-t-il confié. De plus, tout cela est donc lié à la transparence dans les dépenses publiques qui sont des points d'ancrage importants pour le premier décaissement. Ce sont, entre autres, la déclaration des patrimoines qui est liée à la transparence et à la corruption, à l'efficacité dans les recettes publiques, à la réduction du train de vie de l'État dans ses dépenses, renchérit l'ambassadeur.

<http://www.lenational.org/ue-octroie-35-millions-deuros-pour-renforcer-la-capacite-de-letat-selon-lambassadeur-vincent-degert/>

Youtube - Publié le 12 avril 2018

<https://www.youtube.com/watch?v=vznIwmWXyMk>

Publié le 1er avril 2018 – Dofen news

Fanm Vanyan, un miroir pour les femmes combattives en Haïti



Dans une démarche de vulgarisation de l'équité des genres en Haïti, l'Union européenne a marqué la célébration de la Journée internationale des droits de la femme avec une exposition photographique intitulée « Fanm Vanyan » portant la signature de la photographe Nadia Todres.

En prologue au vernissage, une conférence de presse a été donnée ce mercredi 7 avril 2018 à l'Institut français en Haïti. *«J'espère que cette exposition inspirera complètement les jeunes filles d'Haïti à se rendre compte qu'elles peuvent rêver grand et qu'elles peuvent effectivement trouver des professions pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles»*, a déclaré la réalisatrice desdits portraits.

A travers l'exposition «*Fanm Vanyan*», l'Union européenne cherche à mettre en relief les figures haïtiennes qui sont représentatives des femmes courageuses et combattives de notre société. *«La lutte pour le droit de la femme est une lutte permanente»*, a affirmé Vincent Degert, Ambassadeur de l'Union européenne en Haïti.

Elles sont douze ayant accepté de prendre part à ce projet. En l'occurrence, Magalie Dresse, *chef d'entreprise* ; Syliana Sylné, *lavandière* ; Marie Mirtha Balan, *chefe d'entreprise/bòs métal* ; Winnie Hugot Gabriel, *avocate et journaliste* ; Rebecca Alphonse, *infirmière* ; Gina Alexis, *institutrice* ; Sandra Paillant, *maçonne* ; Sherley Olivier, *Casec de Turgeau* ; Camita Jeune, *piscicultrice* ; Noelda Albin, *ouvrière textile* ; Marie-Laurence Jocelyn Lassègue, *militante* ; Lissa, une petite fille qui est *porteuse d'eau*. Elles ont toutes été photographiées dans leur environnement de travail afin d'illustrer le message central de cette exposition. Selon Monsieur Degert, elles font toutes partie du programme d'action de genre mis en œuvre par l'Union européenne pour l'amélioration de la situation des femmes du pays.

Fière et sereine, Sandra Paillant a exprimé sa passion pour le métier de boss mason : *«C'est un métier que j'aime. Je suis fière de travailler parmi les hommes en tant que boss mason»*. Ces femmes se sont toutes battues pour se forger un avenir, une place au sein de la société haïtienne. *«Je viens d'un milieu défavorisé, je me suis battue pour avoir une place»*, confie Sherley, membre de Casec de Turgeau. Le combat continue pour les femmes haïtiennes, paraît-il. Mais, *«C'est un honneur de naître femme et fière»*, une phrase qu'a lancée Sandra Russo de la fondation Femme en Démocratie marraine de l'exposition.

A signaler que dans la soirée du 8 mars 2018, la première dame de la République, Martine Moïse a visité l'exposition dans le but d'honorer cette initiative de l'Union Européenne en Haïti. Pour atteindre plus personnes, l'exposition s'est étendue sur une période de vingt-et-un (21) jours à l'Institut français à Port-au-Prince. D'autres régions du pays pourront accueillir l'évènement de manière itinérante, au cours de l'année 2018.

<http://www.dofen.news/article/1>